

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENTS PRÉSENTS: M. JOSEPH ZAYED, président  
M. CLAUDE LEBEAULT, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT  
DU SITE D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE  
À MATANE**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

VOLUME 4

---

Séance tenue le 22 mai 2003, à 14 h  
La Récréathèque  
Centre sportif Alain-Côté  
321, rue du Bon-Pasteur  
Matane

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 22 MAI 2003	
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI	
MOT DU PRÉSIDENT .....	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS .....	3
PÉRIODE DE QUESTIONS	
Mme DENISE GENTIL .....	8
Mme COLETTE CARON .....	12
Mme CARMELLE ST-GELAIS.....	21
Mme BERNADETTE PELLETIER .....	27
M. GUY AHIER.....	36
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. JOËL MARQUIS.....	47
M. YVAN CÔTÉ.....	49
M. GUY AHIER.....	57
Mme CARMELLE ST-GELAIS.....	69
Mme COLOMBE GUÉNARD.....	74
QUESTIONS DE LA COMMISSION.....	77
MOT DE LA FIN .....	83



**SÉANCE DU 22 MAI 2003**  
**SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI**  
**MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors bon après-midi mesdames et messieurs, à cette quatrième séance de la première partie des audiences publiques sur le projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Matane.

10

Je vous rappelle que cette séance sera la dernière séance. En fait, pour la Commission, hier soir, lorsque nous avons pris la décision de conserver cette quatrième et dernière séance, pour la Commission, nous avons uniquement quelques questions résiduelles, mais nous avons cru bon, compte tenu du taux de participation et du nombre de questions qui ont été posées par les citoyens, de conserver cette séance additionnelle pour permettre aux citoyens de poser le plus de questions possible.

15

Je voudrais aussi, d'entrée de jeu, vous dire qu'hier, à trois (3) reprises et non pas une, j'ai commis le même lapsus, j'ai parlé d'un odomètre à la suite d'une question qui avait été posée par un citoyen. Je trouve que vous avez été bien courtois et bien délicat de ne pas intervenir pour me dire que j'étais en train de confondre le mot, mais évidemment, c'était pas du tout un odomètre, c'était, ce qu'un des représentants, monsieur Trudel, qui me disait, on appelle ça un nez électronique. Alors c'est ce qui permet de déterminer, de caractériser les odeurs ou de mesurer en fait les odeurs.

20

25

Un odomètre, évidemment vous le savez tous, nous en avons tous et chacun un dans notre auto. Alors merci de m'avoir épargné hier en ne me le faisant pas savoir.

30

Je rappelle donc, cette séance, tout comme les autres séances de la première partie d'audience publique, permet aux citoyens et à la Commission de poser toutes les questions qui peuvent s'avérer importantes pour documenter et pour comprendre le dossier.

35

Je vous invite dès à présent à vous inscrire au registre, le registre est actuellement ouvert, et nous procéderons, on espère bien, à l'appel de toutes les personnes qui se seront inscrites.

40

Je crois qu'il est raisonnable de croire que d'ici cinq heures (5 h), la Commission pense pouvoir terminer ses travaux.

Je rappelle que toutes les questions doivent être adressées à la présidence, comme toutes les réponses doivent être adressées aussi à la présidence. Que le nombre de questions maximales par citoyen est de deux (2) questions. Je vous demande, dans la mesure du possible,

à moins que le nombre de personnes qui demandent d'intervenir ne soit très court, de ne pas faire de long préambule.

45

Et encore une fois, les commissaires peuvent intervenir en tout temps.

Nous avons aussi gardé une question en suspens hier, je pense que c'est une dame qui avait posé la question suivante: est-ce que le lixiviat peut avoir des effets sur la santé publique. En l'absence du représentant du ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de l'Environnement entre autres avait indiqué une réponse qu'il souhaiterait dès à présent compléter, ce que je lui donne comme possibilité, dès à présent.

50

Monsieur Châagnier.

55

**PAR M. HERVÉ CHÂTAGNIER:**

Merci monsieur le Président. On a trouvé un document qui s'appelle "Mieux vivre avec nos déchets", qui a été préparé par le Comité de santé environnementale de Québec, qui vulgarise un peu les risques pour la santé que représente le lixiviat.

60

Alors dans le document, on cite que la concentration des composés inorganiques, dont les métaux lourds qui sont généralement faibles, il est peu probable de rencontrer des cas de contamination humaine.

65

Ensuite, on parle d'une ingestion chronique, même à des faibles concentrations, de certains composés organiques retrouvés dans le lixiviat, accroît considérablement les risques de problèmes de santé.

70

Ensuite, on parle que les lieux d'enfouissement sanitaire reçoivent des micro-organismes pathogènes en grande quantité, mais le processus de décomposition détruit la flore pathogène et réduit les dangers.

75

Et enfin, on dit que mal contrôlés, les lixiviats peuvent entraîner des effets nocifs par le contact direct ou l'absorption d'eau contaminée, et que la contamination des prises d'eau représente le risque le plus probable pouvant affecter la santé publique.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

80

Donc vous déposez le document, monsieur Châagnier.

**PAR M. HERVÉ CHÂTAGNIER:**

Oui, monsieur le Président.

85

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

90 Avant de donner la possibilité au premier intervenant de poser ses questions, j'aimerais faire un appel des documents.

Tout d'abord, le bilan détaillé des dépenses encourues par la Régie de sept cent quatre-vingt mille dollars (780 000 \$) par le promoteur a été déposé?

95 **PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

Déposé hier après-midi, oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

100 Je vais en même temps demander les informations qui avaient été laissées en suspens, en même temps que les documents, ça va être plus facile.

105 On vous avait demandé, monsieur Robichaud, de vérifier si la décroissance démographique dans les quatre (4) MRC, de 1991 à 2003, avait été celle qui avait été estimée par Statistique Québec, c'est-à-dire une décroissance de point sept six pour cent (0,76 %) annuellement. Est-ce que ça a été fait?

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

110 Oui, nous avons vérifié auprès de l'Institut de statistiques du Québec justement. Les données qui sont disponibles indiquent que, bon, il y a des données pour 91 et 2001, donc sur une période de dix (10) ans, la moyenne pour nos quatre (4) MRC prévue, on parle d'une décroissance de zéro virgule sept pour cent (0,7 %), négativement, par année. Une moyenne annuelle des quatre (4) MRC. Les valeurs varient entre moins point quarante-huit (-0,48 %) et moins point quatre-vingt-dix-huit (-0,98 %), pour les MRC, selon les MRC, pour une moyenne de moins point sept (-0,7 %).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

120 Est-ce que vous les avez annuellement, ces données?

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

125 Non. Les statistiques donnent les valeurs à tous les cinq (5) ans. Donc on a des valeurs pour 91, pour 96, pour 2001.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Pourriez-vous déposer le document que vous avez.

130

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

Absolument.

135

Et peut-être, à l'analyse un peu plus poussée, on se rend compte que la deuxième tranche de cette opération-là, la diminution est plus importante. Donc la moyenne sur dix (10) ans est de moins point sept (-0,7 %), par contre sur les cinq (5) dernières années, elle est de moins point soixante-quatorze (-0,74 %). Donc on voit que les dernières cinq (5) années, la décroissance est plus élevée que les cinq (5) premières années. Depuis 1996.

140

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Et avez-vous demandé à Statistique Québec si la tendance pourrait se poursuivre pour les quarante (40) prochaines années ou les cinquante (50) prochaines années.

145

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

Pas pour ces données-là, non.

150

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, merci.

155

Donc je vous rappelle que nous avons aussi demandé hier un tableau synoptique qui présente l'estimation des quantités de matières résiduelles à enfouir, qui devra être déterminée avec l'aide de Recyc-Québec notamment.

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

160

Oui, à ce sujet, j'aimerais peut-être apporter un complément d'information sur un des éléments qui avait été discuté, notamment les commentaires sur le pourcentage des matières résiduelles récupérables tiré de l'étude de Chamard qu'on utilisait dans l'étude d'impact. Notamment, on parlait d'un taux de récupération de matières récupérables de quarante-deux pour cent (42 %).

165

170

Je voudrais apporter à l'attention de la Commission, l'objectif dans l'étude était de vérifier dans quelles mesures les activités déjà entreprises par les MRC, donc en 2002, atteignaient les objectifs de la politique de récupération. Compte tenu qu'actuellement, les quatre (4) MRC font des activités de récupération au niveau de ce qu'on appelle les multimatières, le papier, le verre, le carton, le métal, et non pas au niveau des matières putrescibles, on a utilisé l'élément qui, au niveau de l'étude de Chamard, tenait compte de cet élément-là.

175 Donc quand on parle de quarante-deux pour cent (42 %) de matières récupérables, c'est la partie qui touche les multimatières. Donc on voulait comparer les activités de récupération qui sont en place, dans quelle mesure elles se rapprochent des objectifs, pour ces éléments-là, compte tenu que pour toutes les autres matières qui sont des matières putrescibles et compostables, il n'existe pas actuellement d'activités organisées de récupération.

180 Alors le tableau présentait, de cette façon-là, que les taux de récupération, actuellement, tournent autour de quatorze pour cent (14 %), et sur le quarante-deux (42 %) qui est potentiellement récupérable, donc grosso modo, on atteignait environ la moitié de l'objectif avec les mesures en place.

185 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Trente-trois pour cent (33 %), pas tout à fait.

Mais reste que le tableau a été demandé et nous l'attendons.

190 Au ministère de l'Environnement, nous avons demandé de vérifier si dans les décrets, on indique le tonnage total d'un site ou le tonnage annuel. En fait vous, monsieur Châtagnier, hier, vous avez dit que normalement, c'est le tonnage total, mais sur l'insistance d'une demande, vous aviez dit que vous alliez vérifier si le tonnage annuel fait partie des décrets.

195 **PAR M. HERVÉ CHÂTAGNIER:**

200 Alors on a vérifié dans les dix-huit (18) décrets qui ont été autorisés pour les lieux d'enfouissement sanitaire. Dans tous les cas, il y a une capacité totale du site, pour l'ensemble de la durée de vie du site.

Et sur les dix-huit (18), il y en a six (6) qui donnent une limitation du tonnage annuel qui est présente dans le décret. Et dans la majorité des cas, c'est pour des problématiques d'accès au site, et pour restreindre le nombre de camions.

205 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie.

210 Alors je rappelle aussi au promoteur que dès que l'étude relative à la détermination de la ligne d'inondation centennale sera prête, que le document soit déposé.

Au ministère de l'Environnement, le tableau des avantages et des inconvénients associés à l'utilisation d'une usine de traitement pour le lixiviat.

**PAR M. HERVÉ CHÂTAGNIER:**

215

Oui monsieur le Président, on va vous le fournir d'ici une semaine.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

220

Merci.

À la Ville de Matane, monsieur Barriault, vous étiez supposé vérifier si la Ville de Matane pouvait retirer la compétence qu'elle a léguée à la MRC en matière de gestion des matières résiduelles.

225

**PAR M. MICHEL BARRIAULT:**

Nous sommes à faire la vérification, monsieur le Président, et nous vous ferons parvenir dans les prochains jours l'avis du procureur de la Ville.

230

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie.

235

Alors monsieur Robichaud, nous avons aussi demandé quel était le montant total qui devrait être amassé dans le fonds post-fermeture, après cinquante-deux (52) ans d'utilisation.

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

240

Oui, monsieur Bernier va répondre à cette question.

**PAR M. JEAN BERNIER:**

245

La valeur à accumuler, en valeur 2003, pour le fonds de post-fermeture, est de cinq millions trois cent trente et un mille dollars trois cent vingt (5 331 320 \$).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

250

Au ministère de l'Environnement, nous avons demandé de déposer la version du Projet de règlement sur la gestion des matières résiduelles, en fait la version qui a servi à déterminer les paramètres à analyser au niveau du promoteur. Monsieur Châagnier.

255

**PAR M. CLAUDE TRUDEL:**



260 J'ai vérifié avec notre Service des affaires juridiques à Québec, et ils m'ont dit qu'il y avait pas de version disponible qu'on pouvait rendre publique, étant donné que c'est un document de travail qui est encore en pleine évolution, qui a pas encore été présenté comme tel surtout au niveau ministre qu'on a depuis peu. On m'a dit qu'il y avait pas de document, de version disponible. C'est encore très évolutif.

265 Ce que je peux vous confirmer par contre, par rapport à ce que j'ai dit hier aussi, c'est que c'est sûr qu'il y a des nouvelles versions qui ont été faites suite à la prépublication; le contenu, comme je l'ai mentionné hier, est à quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) le même, il y a eu des ajustements mineurs.

270 Comme vous le savez, quand on va en prépublication, on reçoit beaucoup de mémoires, beaucoup de commentaires, donc on essaie d'intégrer le maximum de commentaires, dans le sens que quand ça va dans les mêmes orientations qu'on a au ministère d'assurer la protection de l'environnement, donc on a apporté des bonifications mineures au règlement, et ça a amené certains changements à ce niveau-là.

275 Mais c'est encore en évolution, on reçoit encore des commentaires ou des choses comme ça. À l'interne, on fait encore des travaux qui nous amènent à apporter des ajustements. Donc c'est un document qui est encore en pleine évolution.

Et nos affaires juridiques nous ont dit qu'il y avait pas de version disponible présentement.

280 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors il est bien évident, dans ce cas-là, la Commission va devoir en discuter et voir quelles devront être les suites à donner.

285 Il est possible, si la Commission le juge nécessaire, qu'on fasse une demande expresse au ministre ou à la sous-ministre de l'Environnement.

Je vous remercie.

290 Alors toujours à monsieur Châagnier, vous étiez supposé déposer aussi une étude concernant les avantages et les inconvénients de la recirculation du lixiviat.

**PAR M. HERVÉ CHÂAGNIER:**

Oui monsieur le Président, on va la déposer d'ici une semaine ou deux (2).

295

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

300 Alors voilà, ceci complète les documents et les questions qui étaient restés en suspens.

---

305 **PÉRIODE DE QUESTIONS**  
**DENISE GENTIL**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

310 J'appelle donc madame Denise Gentil.

**PAR Mme DENISE GENTIL:**

315 Bonjour. Monsieur le Président, je voudrais, suite à la question que j'ai posée hier, avoir un éclaircissement. Quand j'ai parlé du comité de vigilance, on m'a répondu qu'il allait être mis en place six (6) mois après le début de l'exploitation du site, et que les membres allaient être nommés par le ministère de l'Environnement.

320 Alors à la page 205 et 206 de l'étude d'impact, les personnes, le nom des personnes n'est pas nommé mais j'ai retrouvé par exemple qu'il allait y avoir un membre de la Régie, de la municipalité hôte, de la MRC, des citoyens du voisinage, d'un groupe environnemental et une personne nommée par le ministère de l'Environnement.

325 Je voudrais savoir, est-ce que tout le monde va être nommé par le ministère de l'Environnement ou s'il va y avoir juste un représentant du ministère de l'Environnement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Châtaignier.

330 **PAR M. HERVÉ CHÂTAGNIER:**

Je vais référer la question à Claude Trudel.

**PAR M. CLAUDE TRUDEL:**

335 Oui monsieur le Président, si on se réfère, dans le cadre des décrets qui sont émis pour l'autorisation des lieux d'enfouissement sanitaire, il y a toujours une condition qui fixe la formation d'un comité de vigilance, et on revient en arrière, il y a quand même certaines distinctions entre certains décrets qui ont été émis par le passé.

340 Dans le projet de règlement que vous avez en main, la version 2000, il y a des exigences qu'on a fixées au niveau d'un comité de vigilance qui va être requis, quand le règlement va être

adopté, pour tous les lieux d'enfouissement en exploitation également, pas juste ceux qui ont été autorisés par décret, on fixe là-dedans la formation du comité de vigilance.

345

Je vous réfère à l'article 63 de ce règlement-là, qui dit qu'il y a un certain nombre déjà, au départ, qui sont fixés de représentants, pour lesquels l'exploitant fait une demande expresse à ces organismes-là pour qu'ils désignent un représentant. Donc ce n'est pas non plus l'exploitant qui a à le faire, mais il fait une demande auprès de ces représentants-là pour qu'ils désignent un représentant pour faire partie du comité de vigilance. Je vous ferai la liste, je vous ferai l'énumération par la suite.

350

Et le ministre s'est gardé le pouvoir, aussi, de nommer une personne, la personne qu'il juge appropriée dans une situation particulière. Donc il y a une ouverture à cet effet-là.

355

Et aussi, le comité de vigilance en tant que tel peut, par ses propres règles de fonctionnement, accepter qu'il y ait quelqu'un d'autre aussi qui siège sur ce comité-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

360

Donc pour répondre à madame Gentil, si le comité ne se montre pas ouvert à l'ajout d'une personne additionnelle, le comité sera limité à sa formation telle que précisée dans l'étude d'impact.

365

**PAR M. CLAUDE TRUDEL:**

Oui, mais suite à une requête auprès du ministère de l'Environnement, le ministre pourrait à ce moment-là désigner, lui, une personne, s'il juge approprié de désigner une personne supplémentaire. Il pourrait le faire.

370

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Est-ce qu'il pourrait désigner plus d'une personne supplémentaire?

375

**PAR M. CLAUDE TRUDEL:**

Oui.

380

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Gentil.

**PAR Mme DENISE GENTIL:**

385

Merci.

390 Ma deuxième question, on sait que la Ville de Matane possède toutes les conditions gagnantes pour ce mégasite. Alors j'aimerais savoir, pour la location du sol, le bassin, l'encombrement des routes et le reste, quelles sont les sommes qui sont allouées en compensation à la Ville de Matane.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

395 Monsieur Robichaud.

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

400 Comme j'en ai parlé à quelques reprises, de façon générale, l'entente qui lie les quatre (4) MRC prévoit un partage des coûts selon l'utilisation du lieu d'enfouissement, donc un partage des coûts à la tonne.

405 L'entente n'est pas faite spécifiquement pour un site à Matane et donc, ne prévoit pas, pour la ville hôte, des mesures spécifiques.

Je rappellerais que le fait d'avoir le site d'enfouissement qui utilise notamment les étangs aérés occasionne un partage des coûts d'opération pour la Ville de Matane, mais strictement au niveau des coûts d'opération, il n'y a pas de particularité différente.

410 Évidemment, l'avantage des coûts de transport en est un indirect, si on peut dire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

415 Monsieur Barriault, selon vous, il n'y a aucun avantage qui revient à la Ville de Matane ou à la MRC de Matane, du fait qu'elle soit éventuellement désignée pour l'établissement du lieu d'enfouissement sanitaire.

**PAR M. MICHEL BARRIAULT:**

420 Ce qui avait été négocié par la Ville de Matane, lors de sa délégation de compétence à la MRC, et là il faut remonter à décembre 2000, il n'y avait pas d'avantages particuliers qui étaient versés à la Ville de Matane, si ce n'est le fait que d'avoir des coûts moindres d'opération d'un site et des coûts de transport moindres, comme vient de le signaler monsieur Robichaud.

425 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Pour le citoyen, monsieur Robichaud, pour le citoyen qui vit dans la MRC de Matane, ça représente, ces petites économies peuvent représenter un montant de l'ordre de?

430 **PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

On a déjà indiqué que le regroupement permettait une économie d'échelle au niveau de l'élimination...

435 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, non, non, je parle uniquement pour les gens de la MRC de Matane. Le fait par exemple qu'ils soient à proximité du site, vous disiez que les frais de transport vont être moins coûteux, etc., ces petites économies additionnées entre elles représentent un bilan, par citoyen ou par résidence, de combien.

440 **PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

Ça n'a pas été chiffré.

445

Il faut dire que l'ensemble des avantages d'avoir moins de distance à parcourir n'est pas encore connu, dans le sens que – on le vit dans La Matapédia, l'éloignement du lieu d'enfouissement sanitaire crée de plus en plus de dépenses indirectes qui n'étaient pas prévisibles lors du début de ces opérations-là.

450

Je prends par exemple les distances que doivent parcourir les citoyens pour se rendre au site d'enfouissement quand il n'y a pas d'écocentre, entre autres, ça peut difficilement se chiffrer, parce que ça dépend de la fréquence, les usages, les coutumes des gens au niveau de l'utilisation.

455

Les économies au niveau du traitement des eaux usées, c'est évolutif, donc comme on disait hier, les premières années, il y aura peu d'eau à traiter, ça va progresser, ce serait hasardeux aujourd'hui de dire à quelle vitesse ça va se faire et quels seront les coûts d'opération donc au niveau de la Ville qui seront ainsi économisés.

460

Il y a d'autres aspects d'économies indirectes qui retombent dans la ville hôte, notamment évidemment au niveau des investissements, on parle de travaux d'immobilisations de près de douze millions de dollars (12 M\$).

465

Les travaux d'exploitation eux-mêmes, les prévisions qu'on a, on parle de six cent quatre-vingt mille dollars (680 000 \$) annuellement, strictement de coûts d'opération. Ça, ça consiste en la création de quelques emplois pour l'opération. L'exploitation du site, que ce soit un entrepreneur ou la Régie qui le fasse avec ses propres employés, c'est des contrats de service d'entretien, d'opération.

470 L'ensemble des mesures de surveillance environnementale, il y a des lectures, des  
mesures, des échantillonnages qui sont réalisés par des services techniques qui proviennent  
nécessairement de l'endroit où le lieu se tient.

475 La facilité d'accès, j'en ai parlé; la création d'emplois. Voilà, c'est à peu près les  
principaux avantages qu'on considère.

480 Et dans l'ensemble des mesures qui ont été discutées par les élus lors du regroupement,  
ce fut, comment je dirais, un contrat global qu'ils se sont donné, de dire, le regroupement devrait  
bénéficier à tous de façon égale, en sachant que ceux qui sont les plus éloignés devront  
absorber les coûts de transport. L'entente s'est conclue de cette façon-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

485 Je vous remercie.

Madame.

**PAR Mme DENISE GENTIL:**

490 Merci beaucoup.

---

**COLETTE CARON**

495 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Colette Caron, s'il vous plaît.

500

**PAR Mme COLETTE CARON:**

505 Bonjour. Ma question, moi, s'adresse au niveau des coûts. Alors j'ai regardé à la page 3-  
82 et aussi, j'ai comparé avec l'annexe 6 du rapport qui a été publié.

Dans l'annexe 6, je vais lire le petit paragraphe, on dit:

510 "Les coûts d'aménagement du LET incluent les coûts pour l'acquisition des terrains, la  
construction de l'écran périphérique d'étanchéité, l'excavation et l'aménagement du système de  
drainage, la fermeture du LET et la construction des infrastructures auxiliaires, chemin, collecteur  
de lixiviat, garage."

515

Je retrouve aussi dans les annexes, on va payer pour les aérateurs supplémentaires évalués.

Sauf qu'on écrit aussi, à l'annexe 6, page 2:

520

"La recirculation du lixiviat a été négligée dans l'analyse économique préliminaire."

Est-ce qu'on pourrait me donner des explications, monsieur le Président, et si ça a rapport avec aussi les coûts qui ne sont pas inclus dans les tableaux qu'on nous a fournis.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

525

Alors monsieur Robichaud, deux (2) questions. Est-ce que vous allez procéder, oui ou non, à la recirculation du lixiviat, et deuxièmement, si vous y procédez, quels seront les coûts qui y seront rattachés.

530

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

Monsieur Bernier, s'il vous plaît.

**PAR M. JEAN BERNIER:**

535

Comme je l'ai indiqué hier, au niveau de la recirculation, actuellement, au niveau des petits sites au Québec, il s'en fait pas, actuellement. On a un projet pilote qui va débiter cette année sur un site de quarante mille tonnes (40 000 t), dans la région de Québec, et selon les résultats qu'on va avoir au niveau de ce site-là, on fera une étude au niveau de la première phase de fermeture du lieu d'enfouissement de Matane, pour voir si ça vaut la peine, économiquement ou pas, de le faire.

540

Les avantages économiques, au niveau de la recirculation, c'est que ça permet souvent de diminuer la phase post-fermeture qu'on prévoit pour trente (30) ans. Cette phase post-fermeture là pourrait être raccourcie, ce qui viendrait diminuer les coûts post-fermetures du projet.

545

Donc il faut faire une espèce de bilan entre coûts post-fermetures et le coût de la recirculation, parce qu'effectivement, ça coûte relativement cher faire de la recirculation, il faut venir implanter des conduites à l'intérieur du site, ça prend des stations de pompage pour pouvoir injecter les eaux.

550

Et c'est pour cette raison-là qu'on a décidé, on l'a intégrée au niveau de l'étude d'impact mais elle est pas prévue actuellement dans les coûts. Il y a une analyse économique qui va se

555 faire, et si c'est avantageux au niveau économique, on va le faire, et si ça l'est pas, on le fera pas.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

560 Madame.

**PAR Mme COLETTE CARON:**

565 Donc si je comprends bien, il y a des possibilités, je reformule, si j'ai bien compris, vous me reprendrez, monsieur le Président, qu'il est fort possible qu'on ajoute encore un autre montant au LET qu'on nous propose.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

570 Ce sont d'autres coûts, et je demanderai au promoteur de confirmer, d'autres coûts, effectivement, qui seraient associés avec le processus de recirculation du lixiviat, mais qui auraient un impact sur le montant ou les coûts, le montant post-fermeture.

575 Donc dans un tel cas, s'il y a une recirculation du lixiviat, ceci entraînerait des dépenses qui auraient effet de réduire les coûts nécessaires, les coûts post-fermetures nécessaires.

Est-ce que c'est bien ça, monsieur Robichaud.

**PAR M. JEAN BERNIER:**

580 C'est exactement ça. C'est une étude économique, de faisabilité économique.

585 **PAR LE PRÉSIDENT:**

590 Il faut dire aussi, madame Caron, que le ministère de l'Environnement s'est engagé à déposer une étude sur la recirculation, le processus de recirculation du lixiviat. Donc le document sera déposé, comme l'a dit monsieur Châtagnier, d'ici quelques jours, deux (2) semaines je crois.

**PAR Mme COLETTE CARON:**

595 Ma deuxième question, concernant la page 3-83 du rapport, on dit:

"Ces coûts sont fournis à titre indicatif seulement et ils sont valables en fonction des hypothèses énumérées à la présente analyse économique."



**PAR LE PRÉSIDENT:**

600

Excusez-moi, madame, je comprends pas la question parce que j'ai pas le document devant moi. Vous dites "ces coûts", à quels coûts vous faites référence.

**PAR Mme COLETTE CARON:**

605

Bon, je fais référence aux coûts de vingt millions (20 M\$), les deux (2) tableaux, première phase, deuxième phase.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

610

Très bien. Donc le montant de vingt millions (20 M\$).

**PAR Mme COLETTE CARON:**

615

Oui. À la page 3-83, on ne retrouve pas ce tableau-là, on retrouve seulement la synthèse. Et à l'annexe 6, on a tous les détails. Alors c'est ça que j'ai comparé.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

620

Très bien.

**PAR Mme COLETTE CARON:**

625

Et j'ai sorti le petit paragraphe, page 3-83, on nous dit:

"Ces coûts sont fournis à titre indicatif seulement et sont valables en fonction des hypothèses énumérées à la présente analyse économique. Une vérification détaillée et une analyse plus approfondie devront être réalisées lors de la préparation des plans et devis du projet."

630

Et suite à ce paragraphe-là, on ajoute:

"Et suite aux premières années d'exploitation."

635

Cette petite phrase-là est ajoutée à l'annexe 6.

Alors ça me pose une interrogation. On sait qu'il y a les frais contingents, c'est-à-dire les frais de financement et les taxes, on sait que la municipalité, monsieur Rioux m'a dit qu'on payait environ, en tout cas une partie des taxes mais ils sont pas exempts de cent pour cent (100 %) de

640 taxes, alors si j'ajoute à ça vingt-cinq pour cent (25 %), on fait une moyenne, sur les vingt millions (20 M\$); les plans et devis, monsieur le Président, ça coûte très cher.

Alors est-ce que le promoteur est capable de nous donner une idée approximative combien vont coûter – on sait ce que ça coûte un architecte, on sait qu'est-ce que ça coûte un ingénieur – combien vont coûter ces plans et devis, s'ils ne sont pas inclus dans ce tableau à l'annexe 6.

Si on les ajoute aux vingt millions (20 M\$), plus les cinq millions (5 M\$) de frais de contingentement, plus les plans et devis. Et en plus, si j'ai bien lu, vous me corrigerez, le montant de post-fermeture est toujours relatif au coût des travaux d'installation. Je peux avoir mal lu, là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

655 Très bien. Alors en fait, il y a quatre (4) questions dans votre question.

**PAR Mme COLETTE CARON:**

660 J'ai appris, monsieur le Président, qu'il fallait, pour pas se faire déloger après deux (2) questions, il faut en poser plusieurs.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

665 C'est ce qu'on appelle l'expérience, madame.

Je pense que je vais les prendre toutes, parce qu'elles sont imbriquées l'une dans l'autre.

**PAR Mme COLETTE CARON:**

670 Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

675 Et puis il y a quatre (4) autres personnes après vous, mais nous aussi on a quand même un certain nombre de questions.

Première question, quelle est la fiabilité des prévisions budgétaires.

Deuxième question, quel est le coût des plans et devis.

680 Troisième question, les coûts des plans et devis sont-ils inclus dans les prévisions budgétaires.

Quatrième question, revenir sur les coûts post-fermetures.

685

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

Oui monsieur le Président, je vais amorcer un peu les réponses.

690

La précision des chiffres qu'on a là, évidemment c'est basé sur des estimations. Nous avons des consultants qui travaillent dans le domaine depuis plusieurs années, qui réalisent des projets semblables dans d'autres domaines, et l'objectif qu'on a, c'est d'estimer au meilleur des connaissances du milieu quels peuvent être les coûts réels qu'on aura à faire face lors de la construction de ces travaux-là.

695

Il faut aussi comprendre que sur une longue période, évidemment les coûts des travaux vont varier au gré de l'inflation et de plusieurs autres paramètres.

700

Donc à des fins comparatives, ce sont des estimations en dollars actuels, on se comprend, à partir des travaux qu'on prévoit réaliser.

705

Au niveau de la précision, les notes qu'on indique, évidemment c'est un projet qui est évolutif, c'est-à-dire en 2000, on avait l'étude de faisabilité qui nous donnait un cadre général avec des estimations préliminaires, nous réalisons une étude d'impact que nous venons de déposer qui précise plusieurs éléments qu'on connaît beaucoup plus maintenant, notamment le type d'imperméabilisation, les bassins requis pour le traitement, etc.

710

L'étape qui va suivre ensuite, c'est la confection des plans et devis où là, on doit aller encore beaucoup plus en détail, on a parlé entre autres hier qu'on doit avoir des forages complémentaires, pour préciser des profondeurs d'argile par exemple, pour connaître exactement les dimensions et les types d'infrastructures qu'on va installer. À ce moment-là, on aura une nouvelle version d'estimations encore plus raffinée, donc qui va toujours aller en précisant davantage les coûts auxquels on doit s'attendre.

715

Évidemment, on ne réalise pas les douze millions (12 M\$) de travaux la première année, c'est progressif. Donc ces travaux-là, au fur et à mesure qu'ils seront requis, donc la construction de nouvelles cellules pour la progression du site, on va faire faire de nouveaux appels d'offres, ces coûts-là devront être révisés au fur et à mesure que les travaux seront requis.

720

Pour ce qui est des plans et devis, on n'a pas actuellement le montant précis pour la réalisation des plans et devis. Par contre, ils sont inclus dans les estimations qu'on réalise.

725

Vous avez constaté, à la fin des estimations, on parle de frais contingents. On entend, par frais contingents, ce sont des dépenses qui sont associées aux travaux à réaliser. Notamment elles incluent, comme madame l'indiquait, d'abord les taxes nettes que la Régie doit

assumer comme une municipalité, donc le coût des taxes, le coût des honoraires professionnels associés à ces projets-là, on parle d'arpenteurs, on parle d'ingénieurs, on parle de contrats notariés, etc.

730 Ça inclut des imprévus lors de la réalisation des travaux, aussi. Plus le projet se raffine, moins il y a d'imprévus, mais quand on débute, il y a toujours des imprévus qui peuvent se présenter, on doit se préserver une réserve pour ces travaux-là.

735 Donc les contingents incluent les plans et devis, effectivement, et d'autres éléments d'honoraires qui doivent être associés. Notamment par exemple la tenue de ces audiences, la Régie doit assumer des coûts pour ces éléments-là, ça fait partie des frais contingents qui sont dans le projet.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

740 Et un mot sur le fonds post-fermeture, s'il vous plaît.

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

745 Oui, je vais demander à monsieur Bernier de répondre à celle-ci.

**PAR M. JEAN BERNIER:**

750 Au niveau des coûts d'opération, au niveau du fonds post-fermeture, dans le fond c'est pas associé directement aux travaux, c'est plus associé au maintien de l'opération et de l'entretien des équipements, pour s'assurer que suite à la fermeture du site, le traitement du lixiviat va être continué, le programme de suivi environnemental va être continué, l'entretien du recouvrement final, ça veut dire s'il y a affaissement du sol, les corrections du sol vont être continuées. Donc c'est pas nécessairement associé aux travaux de construction, c'est plutôt  
755 associé au niveau de l'opération des systèmes de biogaz et de traitement du lixiviat.

Un point que je voudrais avancer aussi, au niveau des coûts d'opération, on se base beaucoup sur des projets qui sont actuellement en exploitation. Je cite souvent le site de Saint-Lambert, c'est parce que c'est un site sur lequel on est étroitement associé, c'est un site dans la  
760 région de Québec qui reçoit quarante mille tonnes (40 000 t) par année, et ils ont un coût d'opération annuel de l'ordre de sept cent mille dollars (700 000 \$), ce qui s'apparente fortement à ce qu'on a retrouvé pour Matane.

765 Par contre, eux doivent faire un traitement complet de leur lixiviat, d'où la réduction de coût qu'on a ici.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie.

770

Madame Caron, merci beaucoup.

**PAR M. JEAN BERNIER:**

775

Je voudrais peut-être rajouter un petit point. Au niveau des estimés, effectivement, l'utilisation d'un écran d'étanchéité a un avantage. Si on regarde les sites qui sont imperméabilisés avec des géosynthétiques de type plastique, ils sont très susceptibles aux coûts du pétrole, et on l'observe actuellement cette année, on vient de retourner en soumission sur un projet, l'année dernière qui était sorti à huit dollars (8 \$/m<sup>2</sup>) du mètre carré pour l'installation, cette

780

année sort à douze dollars (12 \$/m<sup>2</sup>) le mètre carré, suite à la hausse du pétrole.

Donc ces sites-là sont beaucoup influencés par des variations de coûts d'une année à l'autre, selon le marché.

785

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie.

Madame Caron.

790

**PAR Mme COLETTE CARON:**

795

Est-ce que je peux ajouter une remarque, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y.

800

**PAR Mme COLETTE CARON:**

Je ne suis pas satisfaite de la réponse, parce que c'est encore très vague. Et les coûts, les tableaux, c'est bien écrit dans le rapport, "excluant les taxes et les frais de financement"; alors qu'on me dit qu'ils ont évalué ça préliminaire. Et c'est bien écrit dans le rapport que les plans et devis ne sont pas inclus; et là, on me dit que c'est inclus.

805

Merci.

810

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Écoutez, ça c'est une remarque qui mérite absolument que je retourne au promoteur.

815 Monsieur Robichaud, encore une fois, est-ce que les frais relatifs aux taxes, aux plans et devis sont inclus, oui ou non, dans le budget global que vous avez présenté dans le cadre de votre étude d'impact.

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

820 Madame fait aussi référence aux frais de financement...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

825 Il y a les frais de financement aussi.

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

830 Je vais bien être clair. Effectivement, les frais de financement ne sont pas inclus dans le douze millions (12 M\$); ils sont inclus dans les montants qu'on a présentés quand on présente les coûts à la tonne d'opération annuelle. Là, on en a fait part. Dans l'étude d'impact, les coûts d'immobilisations, effectivement, n'incluent pas les frais de financement. Mais quand on parle de trente-cinq dollars (35 \$/t) la tonne, ça inclut les coûts de financement. Première précision.

835 Au niveau des autres éléments, les plans et devis et les honoraires sont inclus dans les contingentements.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

840 Et les taxes?

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

845 Et les taxes nettes. Évidemment, une régie intermunicipale, comme une municipalité, récupère une partie de ses taxes, donc les taxes nettes qu'elle doit assumer sont de l'ordre d'environ onze pour cent (11 %). Elles sont incluses dans les dépenses d'immobilisations qui sont prévues dans ces coûts-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

850 Madame Caron.

**PAR Mme COLETTE CARON:**

Merci.

855

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci à vous.

860

---

**CARMELLE ST-GELAIS**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

865

Madame Carmelle St-Gelais.

**PAR Mme CARMELLE ST-GELAIS:**

870

Bonjour monsieur le Président. Est-ce que nous pouvons revenir sur la question en suspens du bilan qu'on avait fait, et que les chiffres n'avaient pas été expliqués; et puis monsieur Jean Bernier vient de nous confirmer le cinq millions trois cent trente et un mille (5 331 000 \$), le soir de la conférence par intercom.

875

C'est que je vais répondre tout simplement moi-même à ma question, j'ai trouvé l'erreur, j'ai trouvé l'écart, donc je vais m'expliquer.

880

C'est que sur la note de madame Tapin, elle parle des coûts de gestion de post-fermeture dans l'ordre de deux cent soixante-douze mille dollars (272 000 \$) pour qu'enfin on atteigne, à la fermeture, une somme plus ou moins proche de cinq millions trois cent trente et un mille (5 331 000 \$) que monsieur Bernier vient de nous confirmer, et elle ajoute les paramètres qui l'encadrent, et elle écrit cinquante-deux (52) ans au lieu de trente (30) ans.

885

Donc gérer des millions pendant vingt-deux (22) ans de temps, qui est pas conforme, cela démesure les chiffres. Donc c'est là que vient l'erreur, c'est sur la feuille de madame Tapin. Donc on met ça, un autre papier dans la corbeille d'erreurs.

890

Ça fait que j'ai fait refaire mes chiffres par mon expert comptable, et puis je l'ai ici devant moi, avec les chiffres croissants et les chiffres décroissants. Ça fait que je suis partie de quarante mille tonnes (40 000 t) par année, à une piastre et quatre-vingt-cinq (1,85 \$/t) la tonne – ces chiffres n'ont jamais été changés, c'est-à-dire qu'on ne les ai pas indexés – on prend un rendement de six point six pour cent (6,6 %), on inclut là-dedans le paiement des impôts de quarante pour cent (40 %), ce qui nous fait un rendement de trois point quatre-vingt-seize pour cent (3,96 %) de rendement net pour le fonds.

895

Donc on commence, la première année, à soixante-quatorze mille (74 000 \$); on dépose ce même soixante-quatorze mille (74 000 \$) jusqu'à la fin. Et au bout de cinquante-deux (52)

900 ans, nous aurons un capital de douze millions deux cent dix mille six cent soixante-trois dollars (12 210 663 \$). Douze millions deux cent dix mille six cent soixante-trois dollars (12 210 663 \$) et vous voyez que selon les études, on nous exige seulement cinq millions trois cent trente et un mille (5 331 000 \$). Il y a quand même quelque peu, sept millions (7 M\$) de différence.

905 Je repars avec le même douze millions deux cent dix mille six cent soixante-trois (12 210 663 \$) et là, je fais le contraire. Plutôt d'emmagasiner, je vais dépenser! Je vais dépenser la somme de deux cent soixante-douze mille dollars (272 000 \$) par année. Et là, j'ai aussi tenu compte du quarante pour cent (40 %) d'impôt qui est géré sur les intérêts, et il y a eu une indexation sur le rendement parce que là, il faut considérer la différence dans la main-d'œuvre et dans les coûts de gestion. Donc là, vraiment, tout a été ajusté.

910 Donc on commence avec douze millions deux cent dix mille six cent soixante-trois (12 210 663 \$), et au bout de trente (30) ans, nous avons, après paiement du deux cent soixante-douze mille dollars (272 000 \$), une somme de quatorze millions quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent trente-six (14 497 336 \$) qui devrait rester dans les fonds. Donc on n'a même pas mangé la partie intérêts pour gérer notre fermeture, notre post-fermeture.

915 C'était l'ajustement que je voulais faire, est-ce que ça vous convient? J'ai même des papiers en double, si vous voulez l'avoir.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

920 Ce que je vous demanderais, c'est pratiquement un mémoire, en fait, mais pour qu'on puisse comprendre l'intervention, je vous demanderais de déposer votre document à la coordonnatrice de la Commission.

**925 PAR Mme CARMELLE ST-GELAIS:**

Oui, je le ferai.

930 Ma première question du jour. Le seul moyen qu'on nous a donné pour stopper le projet, c'est de bloquer le règlement d'emprunt dans les trente (30) jours suivant sa mise en place. L'élément qu'on n'a pas évalué, c'est que la Ville de Matane n'a pas de projet face à ce site d'enfouissement, elle s'en est lavé les mains. Donc il n'y aura pas de règlement d'emprunt.

935 Est-ce que la Ville de Matane a projeté de faire des emprunts concernant l'installation du futur site d'enfouissement, et de quel ordre.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

940 Très bien madame.



Alors monsieur Barriault, est-ce que la Ville de Matane a l'intention, éventuellement, de procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt.

**PAR M. MICHEL BARRIAULT:**

945

Pour le nouveau LET, la Ville de Matane n'a pas l'intention d'y aller par règlement d'emprunt, parce qu'elle ne peut pas aller par règlement d'emprunt pour le nouveau LET, c'est la Régie intermunicipale qui doit elle-même faire le règlement d'emprunt pour financer les travaux d'implantation du nouveau site.

950

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que les résidents de Matane peuvent s'opposer au règlement d'emprunt de la Régie.

955

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

960

Ce qu'indiquait le représentant du ministère hier ou avant-hier, c'était la procédure que doit suivre une régie pour adopter un règlement d'emprunt, et contrairement à une ville où on peut tenir un référendum, dans le cas d'une régie intermunicipale, la procédure pour s'opposer au règlement d'emprunt de la régie, c'est effectivement dans une période de quarante-cinq (45) jours, je me souviens pas, de déposer au ministre des Affaires municipales une demande s'opposant à ce règlement d'emprunt là. C'est la procédure qui nous a été présentée hier, pour un règlement d'emprunt adopté par une régie intermunicipale.

965

**PAR LE PRÉSIDENT:**

970

Monsieur Roy, quel est le délai qui est alloué, exactement, aux citoyens pour s'opposer au règlement d'emprunt.

**PAR M. ALAIN ROY:**

975

Je vais vous relire ce qui est dans la Loi des cités et villes, le droit pour les contribuables à qui il s'adresse de s'opposer à l'approbation du ministre des Affaires municipales, c'est en transmettant à ce dernier leur opposition écrite au cours de la période de trente (30) jours qui suit la publication de l'avis.

980

Et puis l'avis, la régie va devoir le mettre dans tous les journaux locaux. Vous avez trente (30) jours, en fin de compte.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

985 Monsieur Lebeault.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

990 Monsieur Roy, est-ce qu'une régie est couverte par la Loi des cités et villes.

**PAR M. ALAIN ROY:**

Oui. Et même dans le Code municipal, on retrouve le même article aussi.

995 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame St-Gelais, votre deuxième question.

1000 **PAR Mme CARMELLE ST-GELAIS:**

Quels autres moyens nous reste-il pour bloquer ce projet. On veut des solutions.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1005 Monsieur Robichaud, est-ce qu'il y a d'autres moyens qui permettent à des citoyens de s'opposer au projet. En fait, c'est presque ingrat d'acheminer la question à monsieur Robichaud.

1010 Alors je vais commencer quand même par monsieur Robichaud et j'irai éventuellement au ministère de l'Environnement, voir s'ils ont un complément d'information.

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

1015 Je peux simplement répondre qu'on n'a pas fait de recherche, à savoir par quels procédés ou quels moyens on peut intervenir.

L'ultime démarche, ce que madame propose au niveau des règlements d'emprunt, habituellement, dans le monde municipal, de façon générale, c'est à ce moment que les citoyens ont ultimement le droit d'intervenir.

1020 On a vu des dossiers de débat sur des constructions d'infrastructures municipales où il pouvait y avoir beaucoup de débat dans la population, mais le vrai vote, si on veut, c'est lorsque les gens s'opposaient à l'emprunt, donc à l'implication du compte de taxes du citoyen. Quand une ville ou une régie emprunte, nécessairement ça a un impact, quelqu'un doit payer la facture.

1025 Donc je n'en vois pas d'autres, et je m'avancerais pas plus là-dessus.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1030 Monsieur Châtagnier, est-ce qu'il y a d'autres recours possibles, incluant les recours juridiques.

**PAR M. HERVÉ CHÂTAGNIER:**

1035 Je ne pense pas, monsieur le Président.

Par contre, il y a un autre recours pour les citoyens, c'est dans le cadre de la consultation sur le plan de gestion des matières résiduelles, où il doit y avoir une consultation publique, et les MRC doivent faire part des opinions qui ont été émises lors de cette consultation publique là, et c'est un élément qui est décidé dans le cadre de l'autorisation du plan de gestion.

1040

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1045 Mais quand même, nous avons discuté que probablement, le plan de gestion, la consultation relative au plan de gestion ne pourra être réalisée qu'après notre mandat, après probablement l'autorisation éventuelle d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Matane. Donc cette suggestion-là ne peut pas prendre force dans le cadre du présent dossier.

1045

Mais est-ce que les recours comme une injonction, c'est quelque chose de possible.

1050

**PAR M. HERVÉ CHÂTAGNIER:**

Je suis pas familier du tout avec cette possibilité-là.

1055 Par contre, le moyen que les citoyens et les citoyennes fassent connaître leurs opinions, c'est justement le forum qu'on a présentement et les mémoires qui vont être déposés, et puis le mémoire que le Bureau, que votre Bureau va déposer au ministre, dont il va tenir compte lors de sa prise de décision.

1055

1060 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Roy, est-ce que je peux faire appel à votre expertise de ce côté-là, si vous en avez.

1065 **PAR M. ALAIN ROY:**

Bien, je pense, en fin de compte lors d'un règlement d'emprunt, bloquer un règlement d'emprunt, c'est déjà majeur.

1065

1070 Mais vous voulez dire avant d'aller au règlement d'emprunt, surtout?

**PAR Mme CARMELLE ST-GELAIS:**

1075 Bien, si on manquait notre coup avec le règlement d'emprunt. On veut de la sécurité.

**PAR M. ALAIN ROY:**

1080 Après, je veux dire, que les trente (30) jours alloués aux citoyens, je veux dire après cette adoption-là, le règlement d'emprunt doit être aussi approuvé par les MRC, après. Mais c'est souvent question de formalité.

1085 C'est surtout les citoyens, parce que rendu aux MRC, les MRC doivent après coup adopter aussi ce règlement d'emprunt, après les trente (30) jours, je pense qu'ils ont quinze (15) jours après, là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1090 Donc ce que vous nous dites, ils peuvent s'opposer à la fois au règlement d'emprunt de la régie et, éventuellement, au règlement d'emprunt de chacune des MRC. Est-ce que j'ai bien compris?

**PAR M. ALAIN ROY:**

1095 Non, non, regardez, ce qui est lu, c'est que les citoyens ont trente (30) jours et après ça, dans le délai de quinze (15) jours de l'adoption du règlement, le secrétaire doit transmettre une copie, c'est marqué à chaque municipalité, mais on va lire MRC, en fin de compte, qui est soumis à la compétence de la régie.

1100 Et le conseil de chaque MRC doit, à la première séance ordinaire qui suit sa réception, approuver ou refuser le règlement par résolution. Et le greffier transmet copie de cette résolution au secrétaire de la régie.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1105 Donc je repose ma question, est-ce que les citoyens peuvent intervenir directement auprès de leur propre MRC pour tenter de convaincre la MRC de ne pas signer cet emprunt, quoi, d'autoriser l'emprunt.

**PAR M. ALAIN ROY:**

1110

Au conseil des MRC, c'est les membres élus; aux MRC, c'est souvent des élus municipaux. Chaque MRC est constituée par un conseil administratif qui est pas des citoyens, mais qui est des élus.

1115 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc permettez-moi de résumer le fond de votre pensée, vous me corrigerez. Le lieu où il faut intervenir, c'est au niveau du règlement d'emprunt de la régie, parce qu'au niveau de la MRC comme telle, c'est pratiquement rendu une technicalité.

1120

**PAR M. ALAIN ROY:**

C'est en plein ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1125

Merci.

Madame St-Gelais.

1130 **PAR Mme CARMELLE ST-GELAIS:**

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1135

Merci à vous.

1140

---

**BERNADETTE PELLETIER**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Bernadette Pelletier.

1145

**PAR Mme BERNADETTE PELLETIER:**

Bonjour monsieur le Président. Je présume que vous avez pris connaissance de deux (2) articles dans La Presse de cette semaine...

1150

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Évidemment.

1155 **PAR Mme BERNADETTE PELLETIER:**

... concernant une problématique vécue à Lachenaie, et comme je pense que ce problème peut se produire à Matane, je me permets de poser des questions concernant ce problème-ci. Alors:

1160 "Les problèmes de Lachenaie sont attribuables en partie à une déréglementation gouvernementale. En effet, depuis 97, des déchets toxiques ne sont plus considérés comme dangereux."

Je fais référence à l'article de La Presse.

1165

"Certains servent même de remblai pour recouvrir les déchets domestiques."

Bon, vous reconnaissez très certainement l'article dont je parle.

1170 "Monsieur François Morin, qui est un conseiller de ministre de l'Environnement de l'époque – qui était Paul Bégin – nous dit: ces décisions concernant la déréglementation ont été prises pour des raisons économiques et n'ont aucun fondement environnemental."

Et même, l'article va plus loin, il dit:

1175

"Cette décision de déréglementer a été prise sans aucun test ou analyse chimique, ni au ministère de l'Environnement, ni à Recyc-Québec."

1180 Voici mes questions! Est-ce que vous pouvez nous garantir par écrit que des produits toxiques ne seront pas déversés dans notre dépotoir sous l'étiquetage de produits inoffensifs, comme ça s'est fait à Lachenaie.

Au sujet de la surveillance, quel contrôle est prévu pour éviter justement le déversement de produits chimiques dangereux, toxiques.

1185

Et puis maintenant, aussi, s'il y a des failles dans le système, et moi je crois qu'il va y en avoir, il y a pas de système parfait, combien coûtera la dépollution, qui paiera la note. En dernier recours, notre quarante-trois dollars (43 \$) d'économie va nous coûter combien par citoyen.

1190 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Il y a une complicité sûrement entre vous, parce que chacune de vos questions...

**PAR Mme BERNADETTE PELLETIER:**

1195

On se tient!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1200 Oui, oui, c'est ça. Votre collègue avait trois (3) questions ou quatre (4), vous, vous en avez cinq (5).

**PAR Mme BERNADETTE PELLETIER:**

1205 Vous ne m'avez pas interrompue, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1210 Je pense que vous soulevez des points extrêmement importants.

Maintenant, je vais demander au représentant du ministère de l'Environnement de clarifier un peu les concepts, ou de définir les mots. Parce que tantôt vous avez utilisé produits chimiques, tantôt produits toxiques, et tantôt produits dangereux.

1215

Alors je demanderais peut-être à monsieur Châagnier de faire la distinction entre les trois (3) définitions et nous indiquer qu'est-ce qui peut être autorisé au niveau de l'enfouissement, pour le site de Matane, éventuellement le site de Matane.

1220 **PAR M. HERVÉ CHÂTAGNIER:**

D'accord.

1225 Premièrement, le projet de règlement et le règlement actuel définit qu'est-ce qui est acceptable comme déchets pour être reçu dans un lieu d'enfouissement sanitaire. Alors il y a une liste assez détaillée, il y a aussi une liste qui explique les matières qui sont interdites pour l'enfouissement au lieu d'enfouissement sanitaire. Ensuite...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1230

Bon, mais si on va un peu plus loin, est-ce que des déchets chimiques peuvent être enfouis.

**PAR M. HERVÉ CHÂTAGNIER:**

1235

Je vais passer la parole à Claude Trudel.

**PAR M. CLAUDE TRUDEL:**

1240 Au Québec, en tout cas comme à bien des endroits, on a deux (2) grandes catégories de  
matières résiduelles, les matières résiduelles dangereuses, qu'on qualifie de dangereuses, sur  
lesquelles on peut retrouver les produits toxiques, les produits chimiques qui sont plus  
dommageables pour l'environnement. La dangerosité est définie sur une base de certains  
critères, au niveau de toxicité, des liquides, des caractéristiques de lixiviat, des liquides qui  
1245 peuvent s'en échapper.

Dans les lieux d'enfouissement sanitaire, la réglementation québécoise interdit  
l'élimination de toute matière dangereuse, donc ce n'est pas possible d'éliminer ces matières-là  
dans un lieu d'enfouissement sanitaire. Et c'est ce qui va s'appliquer, c'est ce qui s'applique  
1250 présentement au lieu d'enfouissement de Matane et ce qui va s'appliquer au projet  
d'enfouissement qui est présenté ici.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1255 Est-ce que si le projet était autorisé, est-ce que le LET pourrait utiliser des matériaux de  
recouvrement semblables à ceux de Lachenaie.

**PAR M. CLAUDE TRUDEL:**

1260 Ce qu'on fait référence, c'est ce qu'on appelle le "fluff", le résidu de déchetage de  
carcasses de véhicules automobiles. Par le passé, c'était une problématique parce qu'il y a eu  
des accumulations de ces résidus-là dans les usines où ils faisaient du déchetage de  
carcasses de véhicules automobiles, la solution, il y a eu des solutions qui ont été envisagées de  
voir qu'est-ce qu'on pouvait faire avec ce matériau-là, il y a eu des modifications au Règlement  
1265 sur les déchets solides ainsi qu'au Règlement sur les matières dangereuses.

À certains moments donnés, il y a eu des essais qui ont été faits pour vérifier la nature de  
ces résidus-là; quelquefois, ça pouvait dépasser des fois les limites au niveau des matières  
dangereuses. Ce qu'on s'était aperçu, souvent quand il y avait pas enlèvement des batteries lors  
1270 du déchetage des autos, on retrouvait une contamination principalement en plomb et en zinc  
provenant de ces batteries-là.

Les analyses qui avaient été faites démontraient que quand il y avait une bonne gestion  
des carcasses, quand on retrouvait pas les batteries, ce n'était pas considéré comme une  
1275 matière dangereuse. Basé sur ce principe-là, on a fait aussi des essais qui nous permettaient de  
savoir si ça pouvait être intéressant d'utiliser ces résidus-là à titre de matériau de recouvrement  
journalier des déchets.

Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'on peut les mettre, présentement, avec la modification  
qui a été faite dans le Règlement sur les déchets solides, c'est l'article 54 du règlement  
1280 actuellement en vigueur, qui permet l'enfouissement de ces résidus-là de déchetage de  
carcasses de véhicules automobiles dans les lieux d'enfouissement sanitaire; seulement, par



1285 contre, ceux où il y a un captage et traitement des eaux de lixiviation. De façon à s'assurer justement que s'il y a une problématique particulière, ça va se retrouver dans le lixiviat et on va être capable de le traiter par le traitement du lixiviat qui est à ces endroits-là. Donc on le permet pas par les lieux par atténuation naturelle.

1290 Donc c'est pas possible, présentement, d'enfouir ce type de résidus là dans le lieu d'enfouissement sanitaire de Matane actuellement en opération.

Dans le cas du projet de règlement, j'y viens, étant donné que ça va être un lieu étanche avec captage et traitement des eaux de lixiviation, il se pourrait, ce matériau-là pourrait être utilisé comme matériau de recouvrement journalier.

1295 Je ne pense pas, par contre, que dans la région immédiate d'ici, en tout cas dans les quatre (4) MRC, à ma connaissance qu'il y ait un déchiqueteur, et ça me surprendrait que quelqu'un soit intéressé. Parce que la majorité de ces usines-là sont situées tout près de Montréal, et ils auraient pas intérêt à transporter ces résidus-là à cet endroit-ci pour faire le recouvrement.

1300

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Robichaud, est-ce qu'à votre connaissance il y aurait des entreprises de déchiquetage.

1305

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

À notre connaissance, sur le territoire des quatre (4) MRC, effectivement, on ne connaît pas d'entreprises de déchiquetage de cette nature.

1310

Et j'ajouterais aussi un élément qu'on avait mentionné hier, monsieur parle que ces matériaux-là pourraient servir de recouvrement, je vous rappelle que le projet qu'on a, on a sur place tout le matériel de recouvrement disponible, et on a même un surplus résiduel qu'on devra se départir.

1315

Donc en termes de recouvrement de déchets, on n'a pas besoin de matière. Souvent, ces éléments-là étaient intéressants pour les propriétaires de sites qui manquaient de matériel de recouvrement, qui devaient en importer et acheter cette matière-là, ce qui n'est pas le cas ici, parce que toutes ces matières-là sont disponibles et on pourrait même en vendre, s'il y en a qui étaient intéressés.

1320

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1325 Je profite pour revenir un peu sur une question qui avait été soulevée hier, qui avait été adressée à la fois à monsieur Barriault, à la fois à vous, monsieur Châagnier, relativement à l'enfouissement éventuel, actuellement, de substances ou de produits dangereux.

1330 Monsieur Barriault, vous avez indiqué hier je crois qu'à votre connaissance, il n'y a aucun produit dangereux qui serait enfoui non seulement au niveau du LES, mais au niveau de tout ce territoire où il coexiste plusieurs entreprises. Est-ce que vous le reconfirmez aujourd'hui.

**PAR M. MICHEL BARRIAULT:**

1335 À ma connaissance, non, il n'y en a pas. Mais je pourrais demander à monsieur Gagnon, l'ingénieur de la Ville, de préciser.

**PAR M. GUY GAGNON:**

1340 Le sens de la question qui avait été compris hier, si on avait connaissance de déversement au site, lors des opérations d'enfouissement actuelles.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1345 Non, non, c'était pas ça hier. C'était exactement le genre de question que je viens de poser à monsieur Barriault. Alors je vous demande de répondre à cette question-là.

**PAR M. GUY GAGNON:**

1350 Il y a des activités industrielles qui sont faites dans le secteur, qui touchent peut-être des éléments qui peuvent être caractérisés de dangereux. Il faudrait vérifier avec les gens de l'Environnement et les opérateurs de ces sites-là. On n'a pas toutes les composantes par exemple des boues de Tembec et tout ça, je sais pas si ça peut être catégorisé comme dangereux.

1355 Mais ces enfouissements-là sont faits sous l'égide de ministère de l'Environnement, avec des certificats.

1360 Il y a pas de connaissance de déversements illicites ou dangereux sur les sites ou alentour des sites.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1365 Monsieur Châagnier, hier vous deviez faire un petit travail avec vos collègues de la région pour déterminer un peu la nature, la quantité, le tonnage total des matières qui sont enfouies. Est-ce que ça a été fait.

**PAR M. HERVÉ CHÂTAGNIER:**

1370 Vous parlez des autres sites, pas du lieu d'enfouissement sanitaire?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui.

1375 **PAR M. HERVÉ CHÂTAGNIER:**

Oui, je vais référer la parole à Christian Gagnon.

**PAR M. CHRISTIAN GAGNON:**

1380 Oui, on est en train d'évaluer ces quantités-là, monsieur le Président, on va vous les soumettre.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1385 Et est-ce que les entreprises sur ce territoire doivent vous remettre des rapports annuels de caractérisation du sol, des eaux souterraines?

**PAR M. CHRISTIAN GAGNON:**

1390 Il y a un suivi, il y a un suivi régulier qui est effectué à la fois par l'opérateur de l'enfouissement sanitaire actuel et par les entreprises qui exploitent des lieux qui sont avoisinants. Dans le cas présent, on parle de Smurfit Stone qui a aussi un suivi...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1395 Pourriez-vous parler un peut plus fort.

**PAR M. CHRISTIAN GAGNON:**

1400 ... qui a aussi un suivi annuel de ses eaux, et dont les données nous sont transmises sur une base régulière.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1405 Est-ce que ce sont des données transmises annuellement, trimestriellement?

**PAR M. CHRISTIAN GAGNON:**

1410 C'est sujet à vérification. Dans le cas de l'enfouissement sanitaire, c'est transmis annuellement. Dans le cas de Smurfit Stone, je pense que c'est une fréquence qui est dictée par le Règlement sur les fabriques de pâtes et papier.

1415 Il y a Sani-Manic, là-dessus on procède à des vérifications. Théoriquement, en principe, Sani-Manic procède à un échantillonnage régulier des eaux souterraines dans les piézomètres qui sont situés en aval de son site.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1420 Est-ce que vous exigez que ces analyses soient réalisées par des firmes indépendantes.

**PAR M. CHRISTIAN GAGNON:**

1425 Oui, oui, c'est réalisé par des firmes indépendantes, des laboratoires qui sont accrédités par le ministère de l'Environnement, qui utilisent des méthodes accréditées.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1430 À votre connaissance, est-ce qu'il y a eu, dans ces analyses, des dépassements quelconques au cours des dernières années, et si oui, au niveau de quels éléments.

**PAR M. CHRISTIAN GAGNON:**

1435 Pour ce qui est de l'enfouissement sanitaire de Matane, il y avait aucun dépassement à notre connaissance.

Pour ce qui est de Smurfit Stone, il y a eu deux (2) petits dépassements qui concernaient les matières en suspension. Ces dépassements-là ont été attribués à des problèmes d'échantillonnage, il y a eu des reprises d'échantillons qui, cette fois-là, étaient conformes.

1440 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et puis les autres entreprises.

**PAR M. CHRISTIAN GAGNON:**

1445 Sani-Manic, malheureusement, ça j'ai pas les données.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1450 Pourriez-vous jeter un coup d'œil sur l'ensemble des entreprises de ces territoires, et nous indiquer par une réponse écrite, par l'intermédiaire de monsieur Châtagnier, quels sont les dépassements, bon, des dix (10) dernières années, et pendant quelle année il y a eu ces

dépassements et quelles ont été, si vous avez l'information, les mesures de correction qui ont été prises.

1455

**PAR M. CHRISTIAN GAGNON:**

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1460

Merci beaucoup, monsieur.

Madame.

1465

**PAR Mme BERNADETTE PELLETIER:**

Est-ce que je peux répliquer? Si, pour des raisons économiques, la déréglementation gouvernementale transforme des déchets toxiques en des déchets considérés comme non dangereux, il y a comme une baguette magique, tout à coup, qui fait qu'économiquement, il y a une transformation, avant la déréglementation c'est toxique, tout à coup après, c'est plus considéré comme dangereux, quelle garantie nous on a qu'on nous fera pas le même coup, à Matane, et puis que dans dix (10) ans par exemple, on fasse face au même problème que ces citoyens-là.

1470

1475

Et quand on sera pris devant ce coup de pollution, on dira, ah bien, on savait pas et tout ça, c'est qui qui va payer la note. Ça, personne ne le dit, là.

1480

Et puis toute cette économie qu'on est supposé avoir, nous autres, en bout de ligne, de tout ce beau site qu'on nous présente comme quelque chose d'extraordinaire, bien, cette économie-là, moi, avec en tout cas ce que je vois autour de moi, je suis pas très brillante, je ne suis pas une spécialiste, mais je commence à me poser de sérieuses questions.

1485

Finalement, ça va nous coûter beaucoup plus cher, avec toutes les implications au niveau de notre santé. Mais, mon dieu, est-ce que ça vaut la peine de vraiment prendre tant de risques.

Si on analyse, et je présume qu'il y a des spécialistes qui sont pas tout à fait d'accord avec d'autres spécialistes, alors il me semble qu'il faudrait voir un peu plus profondément toutes ces implications-là.

1490

Parce que là, j'ai l'impression qu'on s'en va tête première, et on se pose pas trop de questions et après coup, nous, les citoyens, on est pris avec les problèmes. Et puis là, il y a plus de beaux spécialistes devant nous qui nous font des belles phrases et finalement, que personne prend de responsabilité au bout du compte.

1495 Bien nous, les citoyens, on se pose ces questions-là parce que le prix à payer, c'est nous qui le payons. Une fois que vous serez tous partis chez vous, nous autres, on sera pris avec les problèmes, et c'est maintenant qu'il faut voir à ce que ça se règle, ces histoires-là.

1500 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je peux vous assurer, madame, que la Commission fera un travail extrêmement rigoureux. Et je profite de cet élan d'opinion pour vous rappeler que ce n'est pas encore le moment de nous transmettre, à la Commission, vos opinions. Ce sera lors de la prochaine partie d'audience publique. Merci madame.

1505 **PAR Mme BERNADETTE PELLETIER:**

Bienvenue!

1510

---

**GUY AHIER**

1515 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Pendant que monsieur Guy Ahier se présentera à la table, je demanderais à monsieur Châtaignier de préciser un élément d'information.

1520 **PAR M. HERVÉ CHÂTAGNIER:**

Monsieur le Président, pour sécuriser un peu la madame, pour lui démontrer qu'il y a des efforts qui sont faits, il y a beaucoup beaucoup d'efforts qui sont faits pour contrôler la nature des déchets qui vont rentrer au lieu d'enfouissement actuel et au futur lieu d'enfouissement. C'est-à-dire que dès l'entrée d'un camion, il y a un registre qui est rempli, qui contient la nature des déchets, la provenance des déchets, le poids, et ce registre-là est disponible pour inspection par le ministère de l'Environnement. Et c'est un registre qui doit être gardé sur le site et qui va être aussi disponible au comité de vigilance.

1525  
1530 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

Monsieur Ahier, bonjour.

1535

**PAR M. GUY AHIER:**

Bonjour monsieur le Président, bonjour monsieur le Commissaire.

1540 Avant de poser mes questions, monsieur le Président, c'est juste au sujet, tout à l'heure, vous avez demandé au ministère de l'Environnement de préciser sa réponse au niveau de la santé humaine, il faut comprendre qu'on aurait apprécié que la question soit posée, pourrait être posée ultérieurement à un représentant de la Santé publique.

1545 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ceci n'exclut pas que la question sera aussi acheminée au représentant de la Santé publique. Je voulais tout simplement préciser tout à l'heure que monsieur Châtagnier avait un complément d'information par rapport à l'information que son collègue, monsieur Trudel, avait émise hier.

Mais la question sera aussi acheminée au représentant de la Santé publique.

1555 **PAR M. GUY AHIER:**

D'accord. Et je rappelle aussi qu'il y a un document qui a été déposé hier, aussi, à cet effet-là. OK!

1560 Bon, ma première question, c'est une question qui concerne l'aspect stabilité géologique du site en question, c'est une question qui s'adresserait au ministère de l'Environnement.

J'aimerais savoir qui a contre-validé l'analyse au niveau de la structure de confinement et sur quoi il s'est basé pour s'assurer qu'elle soit sécuritaire.

1565 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Châtagnier.

1570 **PAR M. HERVÉ CHÂTAGNIER:**

Monsieur Trudel.

**PAR M. CLAUDE TRUDEL:**

1575 Je voudrais être sûr de bien comprendre la question. C'est qu'il y a eu une étude de faite qui nous est fournie dans l'étude d'impact, à savoir la stabilité comme telle de l'écran périphérique d'étanchéité, je voudrais m'assurer que c'est bien de ça qu'on parle.

1580 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Ahier, pourriez-vous préciser votre question.

**PAR M. GUY AHIER:**

1585

Oui, oui, au sujet de la stabilité des sols, on avait déjà parlé aussi avec un représentant de Technisol, qui était venu ici, où j'avais demandé – qui était venu expliquer le travail qu'ils avaient fait là-dedans, au niveau de la stabilité des sols, justement, la zone à décrochement de terrain entre autres, relatif à l'ouvrage qui est juste à cinquante (50 m) ou cent mètres (100 m) à l'arrière.

1590

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Tout à fait, alors nous en avons déjà glissé un mot, échangé quelques mots là-dessus hier.

1595

Monsieur Trudel, si vous voulez donner quelques explications additionnelles.

**PAR M. CLAUDE TRUDEL:**

1600

Oui, je reviens, c'est ça, à la question, parce que la question porte principalement sur la zone identifiée à risque de mouvements de terrain.

Pour nous, c'est une identification qui a été faite à partir de données préliminaires; on demande, dans le cadre des études d'impact pour l'établissement d'un projet de lieu d'enfouissement sanitaire, des caractérisations supplémentaires au niveau de la nature des sols et la profondeur des nappes, et c'est ce qui nous permet entre autres d'évaluer en même temps la stabilité de ces terrains-là versus les projets d'aménagement qui nous sont proposés.

1605

Monsieur Châtaignier, aussi, voudrait préciser.

1610

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Attendez, là, la question n'a pas été répondue. Comment se fait-il que le ministère de l'Environnement a décidé de ne pas considérer cet aspect-là de risque de glissement de terrain comme étant un élément majeur dans le cadre de l'étude du dossier.

1615

Est-ce que je vous résume?

**PAR M. GUY AHIER:**

1620

C'est ça, il y a pas de contre-validation. Je le sais pas, là.



1625

**PAR M. CLAUDE TRUDEL:**

Je vous reprends, parce que dans le sens qu'on le considère comme les enjeux du projet, on l'analyse de cette façon-là, en fonction des données qui nous sont fournies.

1630

C'est sûr que pour nous, quand on identifie, dans le projet de règlement, qu'on ne doit pas aménager un lieu dans une zone à risque de mouvements de terrain, c'est parce que justement, ça montre notre préoccupation. Le promoteur, par le biais, de son étude d'impact, doit nous démontrer qu'il ne se situe pas dans une zone à risque de mouvements de terrain, et c'est par le biais de différentes études qu'on demande au promoteur justement une étude très approfondie au niveau de la nature des sols et la profondeur des nappes, dans la zone d'étude, de façon à justement nous assurer qu'il y aura pas de problématique à ce niveau-là.

1635

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1640

Est-ce que je vous résume en disant que ce que vous nous dites, selon les experts du ministère de l'Environnement, la démonstration faite par le promoteur, à l'effet que le site éventuel ne se situe pas dans une zone à risque de glissement de terrain, a été bel et bien faite.

1645

**PAR M. CLAUDE TRUDEL:**

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1650

Monsieur Ahier.

**PAR M. GUY AHIER:**

1655

Bon, ma deuxième question. Alors OK, dans le cas...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1660

Excusez-moi, monsieur Ahier.

Monsieur Châtaignier.

**PAR M. HERVÉ CHÂTAGNIER:**

1665           Juste pour bien situer, on a vérifié la zone qui était identifiée dans la carte du promoteur, on l'a vérifiée auprès des spécialistes du ministère des Ressources naturelles. Et effectivement, c'est exactement la même zone.

Et puis ça vient d'une vieille étude qui date de 77.

1670

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je suis content que vous soyez revenu là-dessus, parce qu'il y a une autre question qui me vient à l'esprit. En fait, le site projeté ne se situe pas à l'intérieur de la zone à risque, mais est-ce que cette zone identifiée comme zone à risque, selon vous, vous maintenez ce zonage comme étant une zone à risque.

1675

**PAR M. CLAUDE TRUDEL:**

C'est que cette zone-là va être maintenue, oui, parce qu'elle est identifiée à partir de critères qui sont établis par le ministère des Ressources naturelles.

1680

Sauf que nous, on a un complément d'information qui nous a amenés que l'endroit même où on propose de faire l'enfouissement ne se situe pas, carrément pas dans une zone à risque de glissement de terrain.

1685

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça va.

1690

Monsieur Ahier.

**PAR M. GUY AHIER:**

Oui. Bon, dans le cas présent, et ça a déjà été évoqué précédemment, on a un projet qui chemine et puis qui précède les consultations sur le plan de gestion des matières résiduelles.

1695

Or, on sait donc qu'il devrait y avoir bientôt des consultations sur ce plan, alors moi, ce que je me demandais, c'est si lors de ces consultations, il arrive – est-ce qu'on peut demander à la MRC d'exercer, à ce moment-là, son droit de refuser les déchets de l'extérieur, et puis qu'advenant que suite aux demandes, à plusieurs demandes, la commission s'y plie et exerce ce droit de regard de refuser les déchets venant de l'extérieur, est-ce que de fait le projet actuel tomberait, dans sa forme actuelle du moins.

1700

1705

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais acheminer la question à madame Ross. Madame Ross, est-ce que la MRC de Matane peut refuser la réception des matières résiduelles, ça c'est la première question, des autres MRC.

1710 Et la deuxième question que vous avez soulevée, ou sous-jacente en fait, c'est quand est-ce que la consultation publique sera réalisée par la MRC sur le plan de gestion des matières résiduelles. Donc deux (2) questions.

**PAR Mme LINE ROSS:**

1715 À la première question, est-ce que la MRC peut refuser, il faudrait que je vérifie l'aspect juridique de ça, parce que je suis pas encore assez experte dans ce type de dossier là. Je pourrais le vérifier et puis vous donner la réponse avec une validité assurée.

1720 Maintenant, pour la deuxième question, la consultation publique, à ma connaissance, ça devrait être à l'automne. Mais je pourrais faire confirmer par madame Girard, qui est ici, cette information-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1725 Madame Girard.

**PAR Mme NATHALIE GIRARD:**

1730 Eh bien, il semblerait que ce serait effectivement à l'automne. Août-septembre.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1735 Merci beaucoup, madame.

**PAR Mme NATHALIE GIRARD:**

1740 Je pourrais peut-être ajouter quelque chose d'autre, c'est que dans le guide pour rédiger un plan de gestion des matières résiduelles, le guide qui a été produit par l'AOMGMR l'Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles, et que toutes les MRC suivent rigoureusement pour rédiger leur plan de gestion de matières résiduelles, il y a un chapitre portant sur les installations sur le territoire, et comment optimiser ces installations-là. C'est à la page 71 et 72.

1745 Et ce qu'on y dit, c'est que...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous pouvez déposer ce document, s'il vous plaît.

1750

**PAR Mme NATHALIE GIRARD:**

Il est disponible sur Internet, c'est Recyc-Québec aussi qui en fait la distribution.

1755

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien, vous donnerez au moins le titre à la coordonnatrice.

1760

**PAR Mme NATHALIE GIRARD:**

D'accord.

1765

Bon, c'est ça, on recommande notamment, comme moyen d'optimiser les installations d'enfouissement, le regroupement avec d'autres MRC, mais que ceci ne doit pas venir contrer les efforts de réduction de l'enfouissement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1770

Hier, je profite de votre présence, hier vous nous avez indiqué un peu, ou avant-hier en fait, les principales pistes d'action de la MRC de Matane en matière de récupération, valorisation, etc.

1775

Avez-vous une idée du travail de vos collègues de la MRC de La Mitis, de la MRC de La Haute-Gaspésie, éventuellement de la MRC de La Matapédia, même si dans l'étude d'impact, on indique que la MRC de La Matapédia allait commencer à mettre sur pied un important écocentre.

Est-ce que vous avez une idée des travaux, est-ce que vous travaillez en parallèle.

1780

**PAR Mme NATHALIE GIRARD:**

Non, on travaille en concertation.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1785

D'accord. Est-ce qu'on peut présumer que c'est à peu près les mêmes solutions, les mêmes stratégies qui ont été adoptées par les trois (3) autres MRC, en matière de récupération, de valorisation.

1790

**PAR Mme NATHALIE GIRARD:**

Chaque MRC aura son propre plan de gestion des matières résiduelles, reflétant les propres caractéristiques de chacun des territoires.

1795 Toutefois, on se consulte régulièrement, effectivement pour s'échanger des trucs, ne pas réinventer la roue, de façon à optimiser aussi, d'être plus efficace. Si quelqu'un a une bonne idée, bien, chacun va l'utiliser également.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1800 Est-ce qu'il est prévu que dans les autres MRC, la consultation sur le plan de gestion des matières résiduelles aurait aussi lieu à l'automne.

**PAR Mme NATHALIE GIRARD:**

1805 On a également consulté les autres MRC du Bas-Saint-Laurent, on a également fait des réunions de concertation. Pour les quatre (4) MRC qui se situent plus à l'ouest du Bas-Saint-Laurent, les consultations sont en cours, à la fin mai.

1810 Matapédia, je le sais pas. Mais donc, s'ils ont adopté un projet, ça devrait être dans les quarante-cinq (45) jours, donc probablement on parlait d'août.

Pour La Mitis, c'était en automne aussi. Haute-Gaspésie, je l'ignore.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1815 Est-ce que ces stratégies, selon vous, vous permettraient d'atteindre les objectifs fixés par la Politique québécoise.

**PAR Mme NATHALIE GIRARD:**

1820 On les vise.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1825 Je vous remercie.

Monsieur Ahier.

**PAR M. GUY AHIER:**

1830 Oui monsieur le Président, c'est simplement que ma question, dans le fond, c'était de savoir, si par exemple il y avait une demande que la commission entérinait, la Commission de gestion des matières résiduelles de la MRC de Matane entérinait, par exemple de dire qu'on

1835 serait pas prêt à accepter les déchets des autres MRC, est-ce qu'à ce moment-là, ça a un impact sur le projet actuel. Finalement, c'était ça que je demandais un petit peu.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

En fait, on n'a pas eu d'information à cet effet.

1840 Madame Ross, savez-vous, je pense qu'il y a un élément fondamental de base, savez-vous si la MRC peut exercer, pourrait exercer ou envisager d'exercer un tel pouvoir, même si le plan de gestion des matières résiduelles n'était pas adopté.

**PAR Mme LINE ROSS:**

1845 Si c'est possible, si la réponse est oui, c'est possible, j'imagine qu'il y a pas nécessairement de lien entre les deux (2).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1850 Je vous demanderais de vérifier ce double aspect auprès de vos collègues, s'il vous plaît. Donc, est-ce que la MRC peut refuser la réception des matières résiduelles des autres MRC, ça c'est le point 1. Le point 2, est-ce que la MRC peut les refuser, même si elle n'a pas encore adopté un plan de gestion des matières résiduelles.

1855 Monsieur Châtagnier, avez-vous des informations complémentaires peut-être relatives à cet aspect.

**PAR M. HERVÉ CHÂTAGNIER:**

1860 Bien, c'est-à-dire que c'est prévu dans la politique, à l'intérieur de l'élaboration des plans de gestion des MRC, que les MRC peuvent décider de refuser les matières résiduelles venant de l'extérieur.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

J'ai pas bien compris. Une MRC peut refuser la réception de matières résiduelles de d'autres MRC.

**PAR M. HERVÉ CHÂTAGNIER:**

C'est ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1875 Même si elle n'a pas adopté son plan.

**PAR M. HERVÉ CHÂTAGNIER:**

1880 Non, non, à l'intérieur de l'élaboration de son plan de gestion, la MRC peut décider de limiter la provenance des déchets à sa propre MRC.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1885 Si elle n'a pas encore adopté son plan de gestion des matières résiduelles?

**PAR M. HERVÉ CHÂTAGNIER:**

1890 Ça, je vais référer la question à Claude.

**PAR M. CLAUDE TRUDEL:**

1895 Il faut se référer au Règlement sur les déchets solides actuellement en vigueur, l'article 115, qui précise que l'obligation de recevoir les déchets, ça vaut seulement pour la municipalité où est situé le lieu. Donc il y a une obligation de recevoir tous les déchets qui sont apportés au lieu qui proviennent de la MRC.

1900 Mais il y a pas d'obligation de recevoir des déchets provenant d'une autre MRC. Donc ce qui donne la possibilité à une MRC qui exploite un lieu de refuser des déchets d'une autre MRC, pour la réglementation actuellement en vigueur.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1905 Je vous remercie.

Monsieur Ahier.

**PAR M. GUY AHIER:**

1910 Merci beaucoup, monsieur le Président; et à tantôt peut-être.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1915 Voici ce que je vous propose, nous faisons une pause d'une dizaine de minutes. Nous prendrons peut-être, possiblement deux (2) ou trois (3) autres intervenants, il en reste actuellement un (1) sur la liste.

La Commission a un certain nombre de questions, pas très longues mais peut-être les réponses seraient assez longues, donc la Commission, si elle n'arrive pas à les intégrer à travers

1920 vos questions, comme c'est le cas jusqu'à maintenant, elle les posera en rafale, soit aux personnes-ressources, soit au promoteur.

Donc nous vous revoyons dans une dizaine de minutes. Merci.

1925

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

---



1930

**REPRISE DE LA SÉANCE**  
**JOËL MARQUIS**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1935

Alors mesdames et messieurs, je vous informe que le registre est maintenant fermé et j'appelle monsieur Joël Marquis.

**PAR M. JOËL MARQUIS:**

1940

Bonjour monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonjour monsieur Marquis.

1945

**PAR M. JOËL MARQUIS:**

1950

On va continuer toujours dans le même sens de cette matière en stagnation. Si on regarde au niveau de l'accueil des camions, on nous a parlé d'une pesée tantôt, on a abordé un peu la question de matières dangereuses quelconques.

On a tu encore pensé pour les matières radioactives. On sait, nous, où c'est qu'on n'y pense même pas, il y en a des matières radioactives. On parle, en tout cas peu importe la source mais on trouve des matières radioactives.

1955

Il y a tu quelque chose dans ce sens-là qui a été pensé.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1960

Monsieur Robichaud, dans le cadre de votre étude d'impact que vous avez déposée, il y a mention des matières, de la détection des matières radioactives.

Pourriez-vous nous indiquer qu'est-ce que vous allez mettre en place comme procédé pour détecter les matières radioactives.

1965

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

Oui, monsieur Bernier pourrait répondre à ce sujet-là.

1970

**PAR M. JEAN BERNIER:**

1975

Tel que requis par le projet d'élimination des matières résiduelles, on va installer un équipement de détection des matières radioactives près du site.

1980

Au niveau de la description en tant que telle de ces équipements, moi j'en ai jamais vu personnellement parce qu'il y en a pas actuellement encore sur les sites, peut-être que le ministère a de l'information à ce niveau-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1985

Je pourrai le demander au ministère mais au moins, vous avez une première partie de la réponse, oui, il y aura des mesures pour la détection des matières radioactives.

Monsieur Châagnier.

**PAR M. HERVÉ CHÂAGNIER:**

1990

Oui, comme le disait monsieur Bernier, c'est quelque chose qui est obligatoire, dorénavant, de par le projet de règlement.

Peut-être monsieur Trudel pourrait apporter un complément d'information.

1995

**PAR M. CLAUDE TRUDEL:**

C'est tout simplement des détecteurs qui sont installés au poste de pesée, il y en a présentement au moins à un lieu d'enfouissement sanitaire au Québec.

2000

Souvent, ça permet de détecter la matière radioactive parce que le but de cette chose-là, c'est pour justement empêcher qu'il y ait des matières considérées dangereuses par le fait de leur radioactivité ne soient admissibles dans les lieux d'enfouissement sanitaire. C'est pas quelque chose qui est facilement détectable à l'œil, donc c'est pour ça qu'on a requis cette chose-là, au niveau des lieux d'enfouissement.

2005

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Trudel.

2010

Monsieur Marquis.

2015

**PAR M. JOËL MARQUIS:**

Bien sûr, on va poursuivre avec une deuxième question.

2020 Au niveau des lois sur l'environnement, la question de récupération, recyclage, j'ai été informé par des recycleurs de l'endroit qu'il y avait des lois qui étaient très désuètes, entre autres sur le fait que les ferrailleurs ont pas le droit de ramasser quelque matière que ce soit dans le site même.

Est-ce que cette loi-là peut être modifiée, quelconque.

2025 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Châtagnier, est-ce qu'il existe une loi quelconque ou un règlement qui interdit aux récupérateurs de matériel d'aller sur un lieu d'enfouissement sanitaire pour récupérer du matériel.

2030

**PAR M. HERVÉ CHÂTAGNIER:**

Ça existe dans le règlement; si vous nous donnez quelques secondes, on va vous trouver la réponse.

2035

**PAR M. CLAUDE TRUDEL:**

Excusez-moi, ça m'a pris un peu de temps. C'est dans le Règlement sur les déchets solides actuellement en vigueur, l'article 72, qui dit que la récupération sur un lieu d'enfouissement sanitaire doit se faire, elle peut se faire, nous ne sommes pas contre, le ministère même encourage toute forme de récupération, mais elle ne peut se faire directement sur l'aire d'enfouissement. Vous comprendrez que c'est pour des raisons de sécurité. Mais ça peut se faire sur une aire distincte de l'aire de réception d'enfouissement des déchets.

2040

2045 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Marquis.

**PAR M. JOËL MARQUIS:**

2050

D'accord. J'informerai les personnes.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2055

Merci beaucoup.

**YVAN CÔTÉ**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2060 Monsieur Yvan Côté.

**PAR M. YVAN CÔTÉ:**

2065 Bonjour monsieur le Président. Moi, je suis maire d'une des municipalités de la MRC de Matane, donc je suis celui, un de ceux à qui la patate chaude va revenir après.

2070 Ma question s'adresse au promoteur. On nous a dit qu'on aurait des coûts d'enfouissement de cinquante-deux dollars la tonne (52 \$/t), que ça jouerait aux alentours de ça, dans les chiffres qu'on a, mais c'est pas le coût total de la gestion des vidanges, soit le coût de la cueillette sélective et le coût du transport pour chacune des municipalités. Ça a pas été déterminé dans le projet. Il y a aussi un coût de péréquation pour l'ensemble des quatre (4) MRC.

2075 Combien ça va coûter en transport pour chacune des municipalités, et combien l'enfouissement va coûter à chacune des municipalités. Ensuite, le coût total.

2080 Parce que pour ma municipalité à moi, présentement, on est à environ cinquante dollars (50 \$) par logement; on s'attend à ce que ça peut être multiplié par quatre (4) ou par cinq (5) dépendamment du coût du projet.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2085 Monsieur Robichaud, tout d'abord est-ce que les coûts, quels sont les coûts estimés par tonne de matières résiduelles enfouies. La deuxième chose, est-ce que ces coûts incluent les coûts relatifs à la cueillette des matières résiduelles.

Et troisième chose, quelle est l'augmentation des coûts estimés par rapport aux coûts actuels.

2090 **PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

Je pourrais peut-être fournir les coûts par résidence plutôt que par tonne, puisque monsieur, c'est l'unité qui se rapproche le plus du compte de taxes du citoyen aussi.

2095 Donc je rappelle, actuellement, monsieur parlait d'un compte de taxes, dans sa municipalité, de cinquante dollars (50 \$) par résidence, bon, à Matane, c'est quatre-vingt-cinq (85 \$), le coût, l'ensemble des activités d'élimination, récupération et transport; la taxe pour une résidence à Matane est de quatre-vingt-cinq dollars (85 \$) par logement.

2100 De ce quatre-vingt-cinq (85 \$) là, il y en a vingt-sept (27 \$) qui va pour l'enfouissement. Donc c'est environ le tiers.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2105 Pour Matane et pour les autres municipalités?

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

2110 Non, je prends Matane qui est une moyenne pour le secteur ici. Évidemment, on a près de cinquante (50) municipalités, il faudrait fournir un tableau, il faudrait faire l'enquête auprès de l'ensemble.

2115 Ce vingt-sept dollars (27 \$) par logement d'élimination, on a expliqué, dans le projet qu'on dépose, on prévoit une augmentation qui pourrait atteindre jusqu'à cinquante-deux dollars (52 \$), une hausse de vingt-cinq dollars (25 \$) par logement. Donc la taxe de vidanges de quatre-vingt-cinq (85 \$) grimperait autour de cent dix dollars (110 \$) par logement, pour Matane.

2120 Donc pour les autres municipalités près de Matane, la hausse de vingt-cinq dollars (25 \$) par logement, on pourrait s'en servir comme comparaison. Donc une hausse de vingt-cinq dollars (25 \$) par logement, du fait de passer d'un site d'enfouissement par atténuation à un site d'enfouissement étanche qui regroupe quatre (4) MRC.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2125 Est-ce que je dois comprendre aussi par votre réponse que la cueillette des matières résiduelles n'est pas incluse dans ce coût par résidence pour l'enfouissement des matières résiduelles.

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

2130 Elle n'est pas incluse dans le coût d'enfouissement; elle est incluse dans le montant, quand je parle de cent dix dollars (110 \$) par logement, elle est incluse dans ce montant-là. Mais pas dans le montant d'enfouissement, compte tenu que chaque municipalité est responsable de la collecte, donc elle assume les coûts elle-même dans ses budgets.

2135

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Robichaud, merci.

Monsieur Côté, est-ce que ça répond à votre question?

2140

**PAR M. YVAN CÔTÉ:**

2145

Partiellement. Est-ce que la Commission pourrait demander au promoteur de faire l'exercice, de se prêter à l'exercice pour qu'on soit en mesure de dire à nos citoyens combien ça va leur coûter.

2150

Parce qu'actuellement, quand les gens nous posent la question, on peut pas répondre à cette question-là, parce qu'on le sait pas. On sait pas comment ça va coûter la cueillette, tout ce qu'on peut dire, c'est l'enfouissement va coûter environ, et ça va coûter environ, et on n'est pas fixé là-dessus.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2155

Monsieur Robichaud, est-ce que vous, comme promoteur du projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire, pouvez donner des informations relatives aux coûts de cueillette.

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

2160

Malheureusement non. Ce sont d'ailleurs des données qui appartiennent aux municipalités.

2165

Donc pour les municipalités qui ne changent pas d'endroit, notamment pour les municipalités qui sont desservies dans le secteur Matane, donc qui continueraient à aller au même endroit, leurs coûts de transport ne changeront pas.

2170

Les coûts d'accès, qui sont ceux de l'enfouissement, ce sont les seuls coûts sur lesquels on a un contrôle, dont on peut fournir l'information.

2175

Donc pour les citoyens de la MRC de Matane, le projet propose, en fait, une moyenne, je veux pas non plus dire que c'est un montant fixe, parce que ça dépend, chaque municipalité a des modes de répartition de ces dépenses-là qui peuvent être différents, mais sur une moyenne, on peut affirmer que le nouveau projet prévoit une augmentation d'environ vingt-cinq dollars (25 \$) par logement, pour les nouvelles méthodes d'enfouissement. Ça, c'est valide pour toutes les municipalités du territoire de Matane.

2180

Je peux pas l'avancer pour les autres MRC, parce qu'eux devront assumer des coûts de transport qui, encore là, ne relèvent pas de notre responsabilité et qui relèvent évidemment des contrats que les municipalités ont déjà et qu'ils devront renégocier quand les distances de transport devront changer.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2185

Peut-être, monsieur Robichaud, vous avez donné l'information relative à l'augmentation des coûts par résidence, peut-être ajouter un élément additionnel, quels sont les coûts par tonne, actuellement d'enfouissement, et quels sont les coûts projetés dans le nouveau site.

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

2190 D'accord. Cette même conversion-là, donc actuellement, les coûts moyens à Matane sont de dix-sept dollars la tonne (17 \$/t), c'est le coût actuel d'élimination, et nous prévoyons trente-cinq dollars la tonne (35 \$/t) de coût projeté, un coût moyen encore.

2195 Je rappelle que ce coût-là va être évolutif, parce qu'il y a certains équipements qui vont se mettre en place au fur et à mesure, les taux de financement sont variables.

On a mentionné tout à l'heure aussi que les immobilisations doivent se faire progressivement et sont fonction des coûts des travaux eux-mêmes, donc des soumissions qui seront demandées.

2200 Mais les prévisions qu'on a, avec les chiffres qui sont estimés, donc passaient de dix-sept dollars la tonne (17 \$/t) à trente-cinq dollars la tonne (35 \$/t).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2205 Je vous remercie.

Monsieur Lebeault.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2210 Oui, donc est-ce qu'on doit conclure que plus une ville sera éloignée de Matane, à l'intérieur des quatre (4) MRC, plus elle sera éloignée, plus ça va lui coûter cher par rapport disons à un village qui envoie ses ordures dans un site en tranchées; plus elle sera éloignée, plus ça lui coûtera cher de faire la cueillette, le transport et le déchargement, dorénavant, dans le nouveau site de Matane.

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

2220 Effectivement. C'est ce que je mentionnais tout à l'heure un avantage indirect d'être près du site, c'est des économies sur des coûts de transport.

2225 Comme ce sont les municipalités qui l'assument, évidemment on voit, dans la préparation des plans de matières résiduelles, on recueille plein d'informations, les MRC tentent de faire des comparatifs pour s'apercevoir que les coûts de transport sont très disparates d'une municipalité à l'autre, dans une même MRC. Fonction de plusieurs facteurs, dépendamment du niveau de service, la fréquence, etc. Il y a plusieurs facteurs qui influencent ça.

On constate aussi que certaines municipalités se regroupent, recourent des contrats de collecte, qui peut faire réduire les coûts de transport.

2230

Donc on peut pas affirmer que plus on est loin, plus ça coûte cher, parce qu'une municipalité qui est plus loin, qui se regroupe avec une autre municipalité, qui décide de réduire sa fréquence de collecte, pourrait avoir des coûts de collecte et de transport égaux à une municipalité qui est plus proche. Tout dépendant des décisions que les élus prennent pour essayer évidemment de restreindre au minimum ces dépenses-là.

2235

Ce sont les options qui se présentent à eux.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2240

Et j'imagine du nombre d'entreprises, dans cette région-là, qui soumissionnent ou qui sont intéressées à prendre des contrats de cueillette. Alors s'il y a compétition ou pas compétition localement, ça peut faire toute la différence, indépendamment du mode de gestion ou de regroupement qu'on pourrait envisager.

2245

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

Vous avez parfaitement raison. D'ailleurs, c'est peut-être un des éléments qui influence le plus le coût des travaux de collecte et de transport est la compétition que peuvent se livrer les entreprises.

2250

Et on constate, chez nous on l'a fait entre autres, certains contrats étaient rendus peu attirants, peu intéressants pour les entreprises, ce qui faisait qu'on se retrouvait avec un seul soumissionnaire. Donc les municipalités, certaines ont dû regrouper des contrats pour intéresser des entrepreneurs de d'autres régions, qui ont de plus gros volumes, pour être capables, avec des équipements plus performants, d'être capables d'arriver avec des prix plus intéressants, pour avoir au moins plusieurs soumissionnaires sur un même appel d'offres.

2255

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2260

Parfait, merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2265

Monsieur Bernier.

**PAR M. JEAN BERNIER:**



2270           Juste pour donner peut-être une petite indication, je viens de faire un petit calcul rapide, en considérant un camion d'ordures conventionnel, qui fonctionne en général à soixante-cinq dollars de l'heure (65 \$/h), qui va contenir environ huit tonnes (8 t) de matières résiduelles, et on arrive à un coût unitaire d'environ vingt cents du kilomètre-tonne (20 ¢/km/t). Ça fait que si vous avez un camion à huit tonnes (8 t), il va fonctionner à une et soixante par kilomètre (1,60 \$/km) et  
2275 ce, après sa collecte des déchets, ça veut dire au moment où il est plein et il quitte pour le site d'enfouissement sanitaire. Pour vous donner un ordre de grandeur.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2280           Merci monsieur Bernier.

              Monsieur Côté.

**PAR M. YVAN CÔTÉ:**

2285           Je saurai pas plus quoi répondre à mes citoyens.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2290           Bien c'est-à-dire, je pense que l'information, on ne peut pas aller plus loin, je peux pas demander plus d'information que celle qui a été demandée au promoteur, dans le sens que le coût sur la taxe, sur le compte de taxes, ne se limite pas seulement au coût de l'enfouissement.

              Et monsieur Robichaud, comme représentant du promoteur, ne peut pas vous donner  
2295 autre chose que le coût d'enfouissement.

**PAR M. YVAN CÔTÉ:**

              Je suis d'accord avec ça, sauf que de par la loi, on nous oblige à adhérer au lieu  
2300 d'enfouissement sanitaire de Matane. Donc ces coûts-là devraient être diffusés pour tout le monde et toutes les municipalités, chacune des municipalités, parce qu'on va être obligé, de là vient ma deuxième question qui s'adressera au ministère de l'Environnement, monsieur le Président, pourquoi le ministère a décidé de fermer nos lieux d'enfouissement sanitaire.

2305           Parce que la municipalité, chez nous, on est propriétaire de notre lieu d'enfouissement sanitaire, et pourquoi le ministère a décidé de cette grande politique qui dit d'amener tous les déchets en dedans de cent kilomètres (100 km) dans un lieu, étant donné que la vie de notre site n'est pas terminée.

2310           **PAR LE PRÉSIDENT:**

              Monsieur Châtaignier.

**PAR M. HERVÉ CHÂTAGNIER:**

2315

Bien, ça fait suite à une grande réflexion sur la gestion des matières résiduelles, il y a eu une audience générique faite par le BAPE justement, pour regarder les problématiques de la gestion des matières résiduelles.

2320

C'est connu que les lieux en tranchées sont problématiques, n'ont pas de garantie pour protéger l'environnement, au niveau du sous-sol, et c'est pour cette raison-là qu'on veut assurer une façon d'éliminer nos déchets qui est plus sécuritaire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2325

Peut-être, monsieur Châtagnier, pourriez-vous nous indiquer quels sont les grands objectifs du Projet de règlement de gestion des matières résiduelles.

**PAR M. CLAUDE TRUDEL:**

2330

Monsieur Châtagnier l'a précisé un peu, dans le sens que c'est pour répondre aussi à la fameuse politique, monsieur Gilbert Tremblay hier a fait une présentation, un des volets de la politique, c'est d'assurer une meilleure protection de l'environnement pour l'élimination des matières résiduelles.

2335

Dans ce contexte-là, on a revu tous nos modes d'élimination qu'on a prévus – qu'on avait dans le règlement, qu'on a actuellement dans le Règlement sur les déchets solides, pour faire en sorte qu'éventuellement, si on les conservait, qu'elles assurent une meilleure protection de l'environnement.

2340

Monsieur Châtagnier a mentionné que pour ce qui est des dépôts en tranchées, c'est des modes d'élimination pour lesquels la protection de l'environnement est très minimale, il y a pratiquement pas d'exigences à ce niveau-là, donc pour nous, ça devenait un mode d'élimination qui j'appellerais qui devait être exceptionnel. Donc ce qui nous a amené à favoriser qu'il y en ait le moins possible au Québec, et que ça demeure des modes d'exception, pour faire en sorte que justement, il y ait un plus gros volume de déchets qui puisse être éliminé de façon sécuritaire.

2345

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2350

Donc pour résumer, monsieur Côté, le ministère vous indique que le Projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles vise à réduire les impacts sur l'environnement et sur la santé, par le développement ou la mise en place de lieux d'enfouissement beaucoup plus contrôlés et sous des normes beaucoup plus sévères.

2355

Est-ce que c'est bien ça, monsieur Trudel?

**PAR M. CLAUDE TRUDEL:**

Tout à fait.

2360 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

**PAR M. YVAN CÔTÉ:**

2365

Si je peux rajouter, c'est que c'est une problématique qui est des grandes villes, on a trouvé des solutions pour ces grandes villes-là, et on vient les appliquer dans des petites municipalités, dans des petites MRC, ce qui cause des inconvénients aux citoyens de la région.

2370

Et puis ça règle le problème de certaines personnes, mais ça règle pas le problème des gens qui sont près.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2375

Peut-être, monsieur Côté, je vous inviterais éventuellement à déposer un mémoire, dans lequel vous me montrez un peu ces aspects qui, selon vous, représentent je dirais un inconvénient pour les petites villes, quoi.

**PAR M. YVAN CÔTÉ:**

2380

Un inconvénient majeur.

Merci, monsieur le Président.

2385 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous en prie.

**GUY AHIER**

2390

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Guy Ahier.

2395 **PAR M. GUY AHIER:**

Rebonjour monsieur le Président, monsieur le Commissaire.

2400 Ce serait plus d'avoir l'information, je sais pas si ça va devenir une question, simplement vérifier, est-ce qu'il y a eu une étude exhaustive de faite sur la dispersion des biogaz, comme il était suggéré dans l'étude d'impact. Est-ce que ça a été demandé, ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2405 Ça a été demandé, le document, le rapport a été déposé je crois hier.

**PAR M. JEAN BERNIER:**

2410 Mardi.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mardi. Donc vous allez le retrouver dans les centres de consultation.

2415 Je profite d'ailleurs de cette remarque pour revenir un peu sur le problème d'odeurs qui a été souvent soulevé hier.

2420 Dans cette étude de dispersion que je n'ai pas eu le temps vraiment d'examiner sérieusement, puisque nous avons, jusqu'à il y a quelques jours, une seule copie pour tous les membres de la Commission, vous avez modélisé les odeurs actuellement générées par le lieu d'enfouissement sanitaire, et vous avez en plus modélisé la dispersion des biogaz en fonction du nouveau site. Et donc, vous avez combiné les deux (2) à un moment donné, il y a une figure qui représente une combinaison des deux (2).

2425 Pour les gens qui restent à Matane, pour les gens justement comme hier qui restent à Matane-sur-Mer, est-ce que les odeurs, selon les modèles, les résultats que vous avez obtenus, est-ce que les odeurs vont être accrues de façon importante, seront maintenues, vont baisser.

2430 Pouvez-vous nous donner une indication de vos résultats, vos résultats temporels.

**PAR Mme CATHERINE VERRAULT:**

2435 OK, au niveau de l'évaluation des émissions à l'atmosphère, bon, on s'est collé au mode d'exploitation du site, au calendrier de fermeture.

Afin d'avoir une estimation très conservatrice, on a mis en fonction le réseau de captage par, comment je pourrais dire, par corridor, OK, ce qui donne une estimation très conservatrice des émissions à l'atmosphère.

2440 Pour l'année où le maximum des émissions a été obtenu, comparativement à l'année 2003, le débit est trois (3) fois plus élevé

2445 Si on regarde toutefois pour l'année où le débit de biogaz générés sera maximum, avec la couverture du réseau de captage en place et la mise en place du recouvrement final sur la totalité du site, les émissions seront deux (2) fois moins élevées que la situation actuelle.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2450 Pour que les gens puissent comprendre, est-ce que, pour les gens, les effets associés à ces émissions de biogaz, par rapport à aujourd'hui, seront augmentés, diminués, maintenus, tout au long des cinquante-deux (52) ans, en fonction de la présence concomitante du LES actuel et du LET projeté.

**PAR Mme CATHERINE VERRAULT:**

2455 En fait, c'est ça, c'est que le réseau de captage est mis en place en différentes périodes.

2460 C'est sûr qu'il y a des périodes où les émissions sont plus élevées, mais lors de la fermeture de corridor, il y a de nombreux puits de captage qui sont ajoutés, et les émissions sont diminuées comparativement à la situation qu'on a aujourd'hui.

Donc c'est pour ça que dans l'étude d'impact, quand on regarde la coupe de captage des biogaz, on a une courbe en escalier.

2465 Cette courbe-là, évidemment, peut être...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2470 Ne parlons pas de captage, parlons plutôt de dispersion. Parce qu'en fait, c'est la dispersion des biogaz qui préoccupe les citoyens. Donc parlons plus de ce qui va être dispersé.

2475 Les biogaz qui vont être dispersés et qui seraient associés au nouveau lieu d'enfouissement technique, est-ce qu'ils seront plus nombreux, moins nombreux que ceux à quoi sont exposés ou le modèle de dispersion actuel des biogaz.

Est-ce que les gens seront plus, moins, également exposés à des biogaz.

**PAR Mme CATHERINE VERRAULT:**

2480 En fait, c'est ça, quand on regarde le niveau d'émissions à l'atmosphère, comme je vous ai dit, pour l'année où ce niveau-là sera maximal, c'est trois (3) fois plus élevé que ce qu'on a actuellement.

2485 Sauf qu'au niveau de la dispersion atmosphérique, selon la directive qui nous est  
demandée pour la réalisation de ces études-là, on ne fait pas la dispersion uniquement sur la  
situation actuelle.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2490 Et vous la faites sur quelle base.

**PAR Mme CATHERINE VERRAULT:**

2495 On la fait sur la totalité du projet, incluant le site actuel.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Et qu'est-ce que ça donne comme résultat.

2500 **PAR Mme CATHERINE VERRAULT:**

Bien, c'est ça, pour l'année où le niveau d'émission est maximal, en 2043, ce qu'on a  
obtenu, les débits sont trois (3) fois plus élevés que ce qu'on aurait aujourd'hui.

2505 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que donc, il y aurait une augmentation continue, à partir d'aujourd'hui jusque dans  
quarante (40) ans.

2510 **PAR Mme CATHERINE VERRAULT:**

Non, c'est pas continu.

Comme je vous ai dit, en raison de la mise en place du réseau de captage...

2515

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous auriez une figure que vous pourriez présenter.

2520 **PAR Mme CATHERINE VERRAULT:**

Donc en bleu, vous avez la courbe de production du biogaz, et en rose, vous avez la  
courbe de captage de biogaz.

2525 Et en fait, ce qui est émis à l'atmosphère, c'est la différence entre les deux.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

La courbe en vert, ce sont les biogaz?

2530

**PAR Mme CATHERINE VERRAULT:**

OK. La courbe en vert, en fait c'est la simulation de génération pour le site actuel uniquement. Donc s'il n'y avait pas de projet.

2535

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais ce sont des biogaz qui seront générés, mais il y a une bonne partie qui sera captée.

2540

**PAR Mme CATHERINE VERRAULT:**

C'est ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2545

En tenant compte de ce qui sera capté, qu'est-ce qui sera émis dans l'atmosphère.

**PAR Mme CATHERINE VERRAULT:**

2550

C'est la différence entre la courbe bleue et la courbe rose.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est la verte?

2555

**PAR Mme CATHERINE VERRAULT:**

Non.

2560

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous l'avez, est-ce que vous pourriez la présenter?

**PAR Mme CATHERINE VERRAULT:**

2565

Elle est pas tracée mais si on regarde...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2570 Mais c'est parce que vous avez une autre planche, c'est ça, je veux vous amener à discuter de l'autre planche, vous l'avez la donnée dans votre rapport.

**PAR Mme CATHERINE VERRAULT:**

2575 Bien en fait, c'est qu'on le voit dans les tableaux de résultats aussi, le tableau 2-2.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous avez, sur votre ordinateur, la figure 3-9.

2580

**PAR Mme CATHERINE VERRAULT:**

En fait, cette courbe-là, c'est une première estimation qui est basée...

2585 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Si vous voulez bien, on va juste attendre de la projeter sur l'écran.

**PAR M. JEAN BERNIER:**

2590

J'ai un problème avec mon portable!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2595 Peut-être que nous pourrions y revenir dans quelques minutes, on va passer à la première question.

**PAR M. GUY AHIER:**

2600

Oui, d'accord monsieur le Président.

On sait que si les promoteurs envisagent d'utiliser l'usine d'épuration des eaux usées de la ville de Matane, cela va impliquer des modifications. Est-ce qu'ils vont respecter la Loi sur les pêches, au niveau des rejets dans le fleuve.

2605

Je veux dire par là, en sachant qu'au bout de l'émissaire qui sort dans le fleuve, le facteur de dilution n'est pas considéré par Pêche et Océans Canada, c'est vraiment ce qui est dans le tuyau et ce qui sort au bout de l'émissaire, est-ce qu'il va y avoir comme un protocole de suivi de l'émissaire qui va être changé, s'ils envisagent une hausse de la toxicité.

2610

**PAR LE PRÉSIDENT:**



Monsieur Roy tout d'abord, est-ce que dans ces cas-là, il y a normalement signature d'un protocole.

2615

**PAR M. ALAIN ROY:**

Un protocole avec qui?

2620

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça peut être un protocole avec le promoteur, ça peut être un protocole avec la Ville, qui permettrait à ce moment-là d'assurer le suivi des émissions.

2625

**PAR M. ALAIN ROY:**

À l'heure actuelle, il y a des exigences de rejets qui sont imposées à l'usine d'épuration d'eaux usées de la Ville de Matane qui sont, comme je vous ai déjà dit, en DBO<sub>5</sub> et en coliformes, à l'heure actuelle, uniquement. Et ces exigences-là vont être toujours valides et puis vont toujours devoir être respectées.

2630

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Ahier, est ce que vous aviez en tête autre chose.

2635

**PAR M. GUY AHIER:**

Oui, bien, j'aimerais peut-être savoir si ça allait respecter les normes requises.

2640

Parce qu'au niveau des rejets dans le fleuve, c'est du ressort de Pêche et Océans, et je voulais savoir si le rejet va tenir compte de ce qui sort du tuyau ou de ce qui est dilué. Parce que c'est pas la même chose.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2645

Monsieur Châtagnier, est-ce que vous avez des informations à ce niveau.

**PAR M. HERVÉ CHÂTAGNIER:**

2650

Non monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2655

Alors la Commission va prendre la question en note et va l'adresser à Pêche et Océans Canada.

**PAR M. GUY AHIER:**

Merci.

2660

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Votre deuxième question.

2665

**PAR M. GUY AHIER:**

Ma deuxième question, dans le ruisseau Petit-Bras, on pêche et on mange de l'omble de fontaine, c'est un habitat du poisson.

2670

Je voudrais savoir, c'est quoi les garanties que le ruisseau Petit-Bras ne sera pas affecté par le projet durant les cinquante-deux (52) ans, ainsi que la post-fermeture. Qu'il y ait des garanties pour ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2675

Monsieur Robichaud, est-ce qu'il y a des garanties qui vont assurer que le ruisseau Petit-Bras ne subira pas des impacts tout au long des cinquante-deux (52) ans d'exploitation du lieu d'enfouissement sanitaire.

2680

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

Oui, je demanderais à monsieur Bernier de répondre.

2685

**PAR M. JEAN BERNIER:**

Il y a un programme d'échantillonnage qui va être fait conformément au Projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles, trois (3) fois par année, au niveau du ruisseau Petit-Bras. Et ce programme d'échantillonnage là va être continu sur la période de trente (30) ans minimum suivant la fermeture du site.

2690

Donc on va être capable d'évaluer, à chaque année, les impacts, s'il y a un impact au niveau de ce ruisseau-là, s'il y a un impact, de faire les mesures correctrices.

2695

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2700

Monsieur Châtnagier, est-ce que dans le Projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles, est-ce qu'il y a des aspects qui touchent la protection des cours d'eau proches d'un lieu d'enfouissement sanitaire.

**PAR M. HERVÉ CHÂTAGNIER:**

2705

Oui monsieur le Président. C'est-à-dire premièrement, il y a des aspects quand le lixiviat est rejeté, dans les cours d'eau, ce qui est pas le cas ici.

Ce qui est le cas ici, c'est les eaux de surface qui seraient normalement non contaminées, qui risquent de se retrouver dans ce ruisseau-là.

2710

Et dans le projet de règlement, il y a des paramètres à respecter pour le rejet des eaux de surface dans les cours d'eau.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2715

Monsieur Ahier.

**PAR M. GUY AHIER:**

2720

Ça va pour l'instant, monsieur le Président.

Alors je vous remercie beaucoup, au revoir.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2725

Merci, au revoir.

Alors monsieur Robichaud, est-ce que vous avez – monsieur Robichaud ou madame.

2730

**PAR Mme CATHERINE VERRAULT:**

C'est la première estimation qui avait été faite, cette estimation-là a été faite sur une base globale, de site global si on veut, en assumant que l'efficacité de captage était constante durant toute la durée du projet à soixante-quinze pour cent (75 %).

2735

Quand on est rentré dans l'étude de dispersion atmosphérique, on est allé beaucoup plus pointu et on a regardé l'exploitation du site corridor par corridor, avec les dates de fermeture de chacun de ces corridors, et quand on assumerait que les puits de captage seraient forés dans chacun de ces corridors.

2740

Et voilà pourquoi, dans l'étude de dispersion atmosphérique, on a une efficacité de captage, si on veut, donc c'est la même chose au niveau des émissions à l'atmosphère, en escalier, comparativement à cette figure-là.

2745 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Pourriez-vous nous indiquer, nous qualifier un peu la courbe rouge qui représente les biogaz émis à l'atmosphère.

2750 **PAR Mme CATHERINE VERRAULT:**

Dans l'étude de dispersion?

2755 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous l'avez ici.

**PAR Mme CATHERINE VERRAULT:**

2760 OK, c'est parce que ma copie est pas en couleurs.

En fait, c'est la différence entre la courbe supérieure, qui est je sais pas quelle couleur, et la courbe de captage de biogaz captés par le système actif du LET, c'est la courbe avec des petits ronds.

2765

Si on regarde pour une année en particulier, si on regarde la différence entre les deux courbes, c'est ce qu'on va retrouver en bas, au niveau des débits.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2770

J'aurais une question...

**PAR Mme CATHERINE VERRAULT:**

2775

Est-ce que ça va?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2780 Je vous avoue, pas vraiment. Pas vraiment, je vais vous expliquer pourquoi et essayez, dans vos commentaires, d'avoir en mémoire la préoccupation des citoyens.

La préoccupation des citoyens est la suivante, nous sommes déjà, pour diverses raisons, incommodés par certains types d'odeurs, est-ce que la présence ajoutée d'un lieu d'enfouissement technique va ajouter aux impacts que nous subissons déjà quant aux odeurs.

2785

Est-ce que cette figure-là peut nous donner une indication sur la nature ou l'étendue de la nuisance que pourraient subir les citoyens en matière d'odeurs.

**PAR Mme CATHERINE VERRAULT:**

2790

En fait, cette courbe-là, c'est la première étape qui nous mène à une dispersion atmosphérique, et en fait, ce qu'on va regarder, c'est le niveau d'émissions à l'atmosphère et c'est ça qui est rentré dans le modèle de dispersion.

2795

Donc tout l'impact météo n'est pas présent dans cette évaluation, c'est par la suite qu'on vient faire rentrer l'impact des données météorologiques, vitesse des vents, direction des vents, etc.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2800

Mais donc, sans tenir compte de la dispersion, pour les quantités de biogaz qui seraient émises à l'atmosphère en 2003, actuellement, donc si on peut regarder...

**PAR Mme CATHERINE VERRAULT:**

2805

Approximativement deux point cinq millions de mètres cubes par année (2,5 M m<sup>3</sup>/an).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2810

Donc ce niveau-là, pourrait croître légèrement, tout au long des années, jusqu'en l'an à peu près 2050. C'est bien ça?

**PAR Mme CATHERINE VERRAULT:**

2815

En fait, quand on fait une première estimation selon la globalité du site, et qu'on assume que l'efficacité de captage est constante pendant toute l'opération, la durée du projet, le niveau maximum d'émissions à l'atmosphère va correspondre au moment où la production de biogaz est maximum, c'est-à-dire la fermeture ou l'année suivant la fermeture.

2820

Quand on va en plus raffiner dans les modèles de dispersion, pour la dispersion atmosphérique, et qu'on regarde plus pointu au niveau de l'exploitation du site, il y a certains délais, au niveau de la mise en place des infrastructures sur des parties du site, et c'est pour ça qu'au niveau des modélisations, on va l'effectuer corridor par corridor.

2825 Si vous regardez dans le tableau, je crois que c'est 2.2, dans le tableau de dispersion atmosphérique, vous verrez qu'on fait une estimation de production et de captage de biogaz par corridor.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2830 D'accord, merci beaucoup.

Monsieur Lebeault.

2835 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Moi, j'aurais une question additionnelle. Bien, je vois pas un changement drastique, disons quatre (4) ans après le début de l'exploitation, en supposant que l'aménagement se fait en 2004, quatre (4) ans après, c'est 2008, je vois pas un changement drastique par rapport au début de l'utilisation de la torchère, après quatre (4) ans d'exploitation.

**PAR Mme CATHERINE VERRAULT:**

2845 En fait, dans l'étude de dispersion atmosphérique, on a été beaucoup plus conservateur qu'un délai de quatre (4) ans, on a regardé à quel moment le corridor A serait complètement terminé. Et c'est à partir de ce moment-là qu'on a assumé que le réseau de captage était en opération.

2850 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Qui voudrait dire quoi, en pratique, par rapport à quatre (4) ans; ça pourrait être moins que quatre (4) ans, dépendant du rythme de remplissage du corridor.

2855 **PAR Mme CATHERINE VERRAULT:**

En fait, ce qui a été assumé, c'est un délai plus grand. Donc il y avait un délai plus grand entre le début de l'exploitation, dans le corridor A, et la mise en service du réseau de captage pour le corridor A.

2860 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Donc la torchère va commencer à travailler aussitôt que le système de captage sera installé dans le premier corridor.

2865 **PAR Mme CATHERINE VERRAULT:**

Effectivement.

2870 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Mais on le voit pas dans les courbes.

2875 **PAR Mme CATHERINE VERRAULT:**

Bien, pas sur celles-là, mais vous le voyez très bien dans l'étude de dispersion atmosphérique.

2880 Parce que sur celles-là, ça a été effectué par corridor, et vous voyez la courbe rose en dents de scie, ça correspond aux années finalement de fermeture de chacun des corridors, c'est pour ça qu'on a une hausse du captage.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2885 Pourriez-vous nous déposer, éventuellement dans les jours qui suivent, la même figure 2.2 à laquelle vous faisiez référence tout à l'heure, en ajoutant une autre courbe, une quatrième courbe relative aux biogaz qui seront émis à l'atmosphère, s'il vous plaît.

**PAR Mme CATHERINE VERRAULT:**

2890 Pas de problème.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2895 Merci.

---

**CARMELLE ST-GELAIS**

2900 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors j'appelle maintenant madame Carmelle St-Gelais s'il vous plaît.

2905 **PAR Mme CARMELLE ST-GELAIS:**

Bon, dans un préambule de conclusion, je vais vous présenter une solution alternative; je vais le faire très rapidement et j'aurai ma question au bout.

2910 Le projet, je changerais d'abord l'appellation, plutôt de faire de la gestion de matières résiduelles, je ferais de la gestion de compost, je la ferais pour une MRC, c'est-à-dire que la population visée, ce serait pour une MRC.

2915 Quels seraient les besoins! On aurait besoin à peu près de cinq (5) lots publics non contigus.

Quels seraient les critères! Loin des gens, loin des cours d'eau, dans un environnement assez rapproché avec un chemin d'accès. Un lot, ça a l'équivalent de quarante hectares (40 ha).

2920 Une préparation de lot, bien, il faudrait commencer par faire le labour. Comment procéderait-on après, on entreposerait des ordures déjà débarrassées de sa récupération et de ses produits toxiques. Il s'agirait de ne pas compacter.

2925 On pourrait étendre une surface d'ordures pas trop épaisse; couvrir chaque jour avec de la terre. Procéder de cette façon pendant un an. Au bout d'un an, on ferme le lot.

La dernière partie, la dernière partie de terre, il faudrait qu'elle soit beaucoup plus épaisse. Donc c'est ce qui provoquerait le compost. Et on laisse ce lot au repos pour cinq (5) années.

2930 On revient chaque année mouvoir les terres, les bouger, avec des charrues. On bouge les ordures, on bouge les terres. Jamais plus profond que la couche d'ordure à atteindre.

2935 On peut ajouter des matières enrichies, comme des cendres de brûleurs, mais en proportion mesurée. On pourra aussi ajouter des sciures de bois, des plaquettes de bois, des résidus de poissons, des algues, toute matière organique souhaitable peut être ajoutée. Comme il y a aussi les coupures de gazon et les feuilles ramassées. Et c'est terminé! On change de lot et on recommence avec le deuxième lot, la même façon pour la deuxième année. Et on laisse reposer.

2940 Donc on pourrait procéder comme ça, par rotation sur cinq (5) ans.

Est-ce que vous pensez que cette façon de gérer les ordures pourrait être une solution alternative.

2945 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'adresserais d'abord la question à madame Ross. Est-ce que le compostage est prévu comme solution importante pour la réduction des matières résiduelles.

2950 **PAR Mme LINE ROSS:**



Oui, je pourrais répondre d'emblée oui, on pense même à faire des campagnes de sensibilisation pour les gens pour que par exemple, les résidus de gazon soient gérés autrement que mis dans des sacs au bord du chemin.

2955

Ensuite de ça, on a déjà commencé, on m'a indiqué qu'au niveau de la MRC l'an dernier, il y avait eu un programme pour distribution de bacs pour le compost. Donc c'est quelque chose qui est déjà amorcé, cet aspect-là.

2960 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

Monsieur Châagnier, est-ce que la méthode normalement utilisée pour le compostage est prescrite ou est suggérée par le ministère de l'Environnement.

2965

**PAR M. HERVÉ CHÂAGNIER:**

Je vais référer la question à Claude.

2970

Cependant, ce qu'il faut tenir en compte, c'est que le compost lui-même doit se faire de façon sécuritaire, parce qu'il peut aussi comporter du lixiviat, et il doit aussi rencontrer des normes pour son utilisation sécuritaire. Ces normes-là, le ministère en a établi.

2975 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Peut-on avoir une idée, monsieur Châagnier, de ces normes, de cette façon de procéder.

**PAR M. HERVÉ CHÂAGNIER:**

2980

Je pourrais vous déposer un document à ce sujet-là aujourd'hui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2985

S'il vous plaît.

Monsieur Trudel, vous avez...

**PAR M. CLAUDE TRUDEL:**

2990

Juste un petit complément d'information à l'effet que justement le compostage, c'est une des options favorisées dans la Politique de gestion des matières résiduelles québécoise, ça vient même avant l'élimination.

2995           Sauf que c'est le V pour valorisation, sauf qu'il faut que ce soit fait selon certaines exigences particulières, parce que comme monsieur Châtaignier l'a mentionné, c'est susceptible de dégager des odeurs aussi, si c'est pas fait de la bonne façon, c'est susceptible de porter atteinte à la qualité des eaux souterraines et de surface aussi, si c'est pas fait de la bonne façon.

3000           Donc on a des règles, des guides qui aident à favoriser un aménagement adéquat pour ça, et puis une gestion correcte de la fabrication des composts.

**PAR M. HERVÉ CHÂTAGNIER:**

3005           Le document en question, c'est des critères provisoires établis par le ministère, qui s'appelle "Critères provisoires pour la valorisation des matières résiduelles fertilisantes".

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3010           Monsieur Châtaignier, est-ce que la possibilité de procéder à du compostage entraînerait automatiquement une inutilisation des lieux d'enfouissement technique.

3015           **PAR M. HERVÉ CHÂTAGNIER:**

              Non, monsieur le Président. Malgré la bonne volonté de tout le monde, il va rester toujours un certain pourcentage de matières résiduelles qui ne seront pas valorisables.

3020           **PAR LE PRÉSIDENT:**

              Merci.

3025           Madame St-Gelais, ça répond à vos questions?

**PAR Mme CARMELLE ST-GELAIS:**

              Oui. Est-ce que la solution pourrait être possible dans les temps à venir.

3030           Je ne sais pas, disons, qu'est-ce que c'est qu'on ne pourrait pas mettre dans ce compost, si on a déjà débarrassé la récupération, si on a déjà débarrassé les produits toxiques.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3035           Monsieur Châtaignier.

**PAR M. CLAUDE TRUDEL:**

3040 Ce qui est bien important dans la fabrication du compost, c'est de pouvoir le réutiliser par la suite. C'est encadré par plusieurs critères, entre autres la présence de pathogènes, la présence de contaminants à l'intérieur.

3045 Quand on parle de déchets solides, de composter des déchets solides, c'est sûr qu'on parle évidemment d'enlever certaines matières, mais il va falloir en enlever beaucoup, dans les ordures ménagères, pour qu'on puisse obtenir un compost de qualité acceptable en bout de ligne, pour qu'on puisse le réutiliser par la suite.

3050 Parce qu'il faut se préoccuper de ça aussi, pas juste la fabrication du compost, mais la réutilisation par la suite, de façon sécuritaire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3055 Écoutez, peut-être je vous inviterais aussi à référer aux rapports de la sténotypiste qui seront déposés dans les centres de consultation, où hier, la représentante de Recyc-Québec faisait référence au pourcentage des matières qui pourraient, selon l'étude qu'elle a réalisée à Recyc-Québec, qui pourraient être mises en valeur, réutilisées.

3060 Bien sûr, dans le cadre des informations qu'elle nous a transmises hier, il y aura toujours un certain pourcentage qui ne pourra pas être mis en valeur. Et j'imagine que c'est à ce niveau-là que monsieur Châagnier, tout à l'heure, nous indiquait que dans les circonstances, il y aura toujours un certain pourcentage pour lequel un lieu d'enfouissement technique, dans sa formule actuelle, sera requis.

3065 Est-ce que, monsieur Châagnier, je résume correctement ce que vous aviez dit.

**PAR M. HERVÉ CHÂAGNIER:**

Oui, monsieur le Président.

3070 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame St-Gelais.

Je m'excuse, monsieur Marquis, je peux pas prendre votre intervention.

3075

Madame St-Gelais.

**PAR Mme CARMELLE ST-GELAIS:**

3080 Le but premier n'est pas d'utiliser les composts; le but premier, c'est de faire mieux avec les ordures.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3085 Alors je suis convaincu que des phrases aussi percutantes seront certainement intégrées à votre mémoire que vous allez probablement nous transmettre en deuxième partie de l'audience.

**PAR Mme CARMELLE ST-GELAIS:**

3090 Merci, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3095 Merci à vous.

---

3100 **COLOMBE GUÉNARD**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3105 J'appelle enfin madame Colombe Guénard.

**PAR Mme COLOMBE GUÉNARD:**

Bonjour monsieur le Président.

3110 Tout à l'heure, juste avant la pose, monsieur Ahier a posé une question, j'aimerais avoir des éclaircissements sur cette question.

3115 On a dit que la MRC de Matane peut refuser les résidus des autres MRC, étant donné que le site est situé dans notre MRC. Hier, on disait que les quatre (4) MRC avaient signé une entente avec la Régie intermunicipale, et que Matane, donc notre MRC, avait perdu un peu ses droits.

Alors est-ce qu'on peut m'éclaircir un petit peu, ces deux (2) côtés-là.

3120 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Tout d'abord, monsieur Châagnier, pourriez-vous apporter des précisions quant à la possibilité pour une MRC, selon la réglementation, de refuser des matières résiduelles de d'autres MRC.

3125

**PAR M. HERVÉ CHÂTAGNIER:**

C'est-à-dire que ça existe dans le règlement actuel, que chaque MRC peut refuser de recevoir les déchets des autres MRC.

3130

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous faites référence au Règlement sur les déchets solides.

3135

Pourriez-vous encore une fois nous indiquer l'article, si jamais madame veut aller le consulter.

**PAR M. HERVÉ CHÂTAGNIER:**

3140

C'est l'article 115 du Règlement sur les déchets solides.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3145

Donc ce que nous dit le ministère de l'Environnement, c'est légalement, il existe un article qui permet à une MRC de ne pas recevoir des matières résiduelles d'autres MRC.

Maintenant, du côté du promoteur, il y a eu signature d'une entente à laquelle vous avez fait référence hier. Pourriez-vous nous donner les grandes lignes de cette entente inter MRC.

3150

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

3155

Oui. Quand on fait référence à la possibilité d'une MRC de refuser des déchets, c'est dans la problématique où cette MRC là ne contrôle pas par exemple le site d'enfouissement proposé, notamment quand des entreprises privées implantent un site d'enfouissement sur un territoire, et que la MRC souhaite pouvoir contrôler ces volumes-là.

3160

Dans notre cas, la régie intermunicipale a été créée par quatre (4) MRC, donc la MRC de Matane, au même titre que les trois (3) autres, a convenu d'une entente pour avoir un site d'enfouissement commun. Alors par cette entente-là, la MRC de Matane concédait qu'elle était prête à recevoir un site d'enfouissement, au même titre que les trois (3) autres, d'ailleurs dans l'entente on ne retrouve pas, comme je l'ai déjà mentionné, que le projet doit s'implanter à Matane. L'entente prévoit que les quatre (4) MRC se regroupent pour trouver une solution à l'élimination des matières résiduelles, conforme aux nouvelles exigences.

3165 C'est par la suite la Régie donc qui agit, qui prend les décisions, à savoir quel endroit est le mieux placé pour répondre à ces besoins-là des quatre (4) MRC.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3170 Est-ce que dans le cadre de cette entente qui sera déposée incessamment, je présume, qui a été déposée...

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

3175 Elle a été déposée mardi, oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3180 C'est déjà déposé. Malheureusement, nous sommes ici, donc j'ai même pas eu l'occasion de la lire moi-même.

Est-ce que dans le cadre de cette entente, il existe une clause qui permet à une MRC de se désengager en cours de route.

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

3185 Je le mentionnais un peu hier, la façon de se retirer d'une entente intermunicipale est régie par le Code municipal qui, si on veut, régit les façons que les municipalités et les MRC peuvent conclure des ententes intermunicipales.

3190 Dans ce cas-ci, l'entente a une durée de dix (10) ans, renouvelable de dix (10) ans en dix (10) ans, donc c'est lors du renouvellement que les membres, donc les MRC, peuvent demander de modifier l'entente, qui pourrait être un retrait ou une modification de contribution ou tout élément qui fait partie de l'entente, lors des renouvellements de l'entente elle-même.

3195 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je rappelle aussi, madame, que madame Ross nous a indiqué que dans les prochains jours, elle allait nous émettre, nous faire parvenir et ce sera envoyé aussi dans les centres de consultation, l'avis de la MRC de Matane par rapport à la possibilité de se désengager, la possibilité légale je dirais de se désengager.

**PAR Mme COLOMBE GUÉNARD:**

3205 Très bien.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Votre deuxième question, madame.

3210 **PAR Mme COLOMBE GUÉNARD:**

Ma deuxième question, très très courte, les promoteurs nous ont parlé beaucoup du site de Saint-Lambert, du LET de Saint-Lambert. J'aimerais savoir si ce LET est situé dans la ville de Saint-Lambert ou à proximité de Saint-Lambert.

3215

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Robichaud.

3220 **PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

Oui, monsieur Bernier, s'il vous plaît.

3225

**PAR M. JEAN BERNIER:**

Je vous dirais, le site de Saint-Lambert est situé à environ un kilomètre (1 km) du rang Saint-Aimé, sur lequel on retrouve des résidences.

3230

C'est un site qui a été conçu de la même façon que le site actuel, c'est-à-dire qu'il y a un LET qui a été aménagé à côté d'un ancien lieu d'enfouissement sanitaire, qui a été exploité pendant une période que je dirais de l'ordre de vingt (20) à vingt-cinq (25) ans.

3235

Actuellement, ce site-là, au niveau du LET, il y a eu un recouvrement final qui a été fait au niveau de l'ancien site, il y a un site d'enfouissement qui est exploité depuis 98, un lieu d'enfouissement technique avec traitement complet des lixiviats. C'est un site qui opère de façon très acceptable.

3240 **PAR Mme COLOMBE GUÉNARD:**

Merci.

3245

---

#### QUESTIONS DE LA COMMISSION

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3250            Alors si vous permettez, nous avons quelques questions résiduelles que nous allons adresser dès maintenant.

              D'abord au promoteur, monsieur Robichaud, est-ce que vous avez une indication quant au bruit généré par un camion en décompression.

3255

              En fait, cette question finalement découle d'une intervention d'un citoyen hier, qui nous indiquait qu'il résidait à Matane-sur-Mer, qu'il était situé à toutes fins pratiques en face de la voie d'entrée des camions vers le lieu d'enfouissement. Et il nous avait indiqué que c'est pas tellement le bruit constant mais c'était surtout le bruit de décompression du camion qui était important.

3260

              Donc est-ce que vous avez une indication.

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

3265

              Non, on n'a pas de données relativement à cet aspect du transport en particulier.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3270            Est-ce que vous pourriez éventuellement nous faire parvenir cette information au cours des prochains jours.

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

3275

              Oui, on pourrait trouver des références.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3280            Et de façon plus précise, nous aimerions savoir quelle est l'intensité du bruit, non pas collé au camion mais à la résidence la plus proche de la voie d'entrée des camions pour atteindre le lieu d'entrée d'enfouissement sanitaire actuel. Et qui sera la même, finalement.

              C'est à la maison, le bruit, l'intensité du bruit à la maison la plus proche de la voie d'entrée.

3285

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

              Donc, vous parlez d'une intensité de bruit avec une dispersion en fonction de la distance.

3290

**PAR LE PRÉSIDENT:**

              Voilà.



**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

3295

On va faire les recherches pour voir qu'est-ce qui existe exactement pour répondre à cet élément-là, et on va le transmettre.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3300

Merci.

Par ailleurs, à votre connaissance, est-ce qu'il y aurait – vous avez examiné la possibilité que la voie d'entrée soit ailleurs que là où elle est placée actuellement, dans une zone où il n'y a pas de résidence, et qui ne serait pas trop loin du lieu d'enfouissement technique projeté.

3305

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

3310

Ça n'a pas été examiné, d'une part parce qu'aussi, pour la ville de Matane, en fait ce chemin-là est une rue municipale, dans un secteur industriel.

3315

Alors tous les terrains qui sont entre la route 132 et le site d'enfouissement, donc un point quatre kilomètre (1,4 km) environ, est un secteur industriel de la ville de Matane.

Éventuellement, cette zone-là est prévue à des fins industrielles, il pourrait y avoir des nouvelles industries qui s'implanteront éventuellement, donc c'est un chemin d'accès qui appartient à la ville et qui pourrait desservir d'autres industries, éventuellement, dans ce secteur-là.

3320

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3325

En fait, je ne questionne pas le zonage, je questionne juste, est-ce que vous avez examiné ou est-ce que ce serait possible d'examiner la possibilité que le chemin puisse être déplacé dans un secteur où, pour le moment, il n'y a pas de résidence limitrophe, proche. Est-ce que ce serait pensable.

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

3330

À ce moment-là, la Régie devrait procéder à l'acquisition de terrains, puisque ce chemin-là ne lui appartenant pas. Elle a accès à son terrain, la Régie a accès à son terrain via le chemin d'accès qui est une rue municipale, en fait.

3335

Donc pour ce faire, on devrait à ce moment-là exproprier ou acquérir des terrains pour permettre un chemin privé à la Régie pour son accès.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3340

Par ailleurs, avez-vous une idée du nombre de puits prévus, à Matane-sur-Mer.

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

3345

Non, on n'a pas d'inventaire des résidences non desservies.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3350

Monsieur Barriault, est-ce que vous avez une indication du nombre de puits à Matane-sur-Mer.

**PAR M. MICHEL BARRIAULT:**

3355

Je demanderais à monsieur Gagnon s'il a une information à ce sujet-là.

**PAR M. GUY GAGNON:**

3360

Il y a pas d'inventaire exhaustif des puits, mais on peut facilement déterminer quelle résidence n'est pas desservie par le réseau d'aqueduc; donc par le biais de cet inventaire-là, trouver les résidences qui ne sont pas, qui devraient être desservies par des puits.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3365

Pourriez-vous nous faire parvenir l'information par écrit au cours des prochains jours.

**PAR M. GUY GAGNON:**

3370

Ça comprend le nombre de puits et l'emplacement des puits exact ou les résidences qui seraient touchées?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Le nombre de puits dans Matane-sur-Mer.

3375

**PAR M. GUY GAGNON:**

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3380

Le nombre de puits utilisés.

3385

Maintenant, monsieur Robichaud, concernant les eaux de ruissellement, à l'intérieur de l'écran d'étanchéité, il pourrait y avoir bien sûr des eaux de ruissellement, vous l'avez vous-même indiqué hier, est-ce que ces eaux de ruissellement pourraient être contaminées par le fait qu'elles cheminent aussi dans les matières résiduelles.

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

3390

Je demanderais à monsieur Bernier d'expliquer la conception de ces réseaux-là, lors de l'exploitation et de l'évolution de l'exploitation.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3395

En fait, ce serait l'idéal, je voulais savoir si on pouvait projeter une figure.

**PAR M. JEAN BERNIER:**

3400

C'est ce que je cherche, monsieur le Président. Donnez-moi juste une petite seconde.

3405

Ce qu'on utilise comme principe, c'est le même principe qu'on utilise avec les sites d'enfouissement qui sont imperméabilisés avec des membranes, c'est-à-dire que le site va être exploité en corridors qui vont être orientés du nord-ouest vers le sud-est.

3410

Évidemment, à la limite d'un corridor, il va toujours se créer un talus qui va venir rejoindre le fond d'excavation du site. Au niveau de ces talus-là, je sais pas si la figure est très claire à l'écran, avec le quadrillage, on vient mettre ce qu'on appelle un recouvrement journalier alternatif, c'est une surépaisseur de sable qu'on vient mettre, qui est de l'ordre de cinq cents millimètres (500 mm), ce qui représente à peu près ce qu'on met sur les lieux d'enfouissement sanitaire actuels. Qui permet le ruissellement des eaux vers le fond de l'excavation mais sans contact avec les déchets.

3415

Ce que ça permet, c'est de venir les collecter et les évacuer. Ces eaux-là ne sont pas contaminées, donc on veut éviter de les envoyer vers le système de traitement.

3420

Ce qui arrive quelquefois et ce qu'on vient investiguer, c'est qu'au niveau d'une barre, on va juste créer une résurgence; ça veut dire qu'il va y avoir un écoulement préférentiel qui va se faire à l'intérieur des déchets, et on va facilement la voir au niveau de la base du talus, parce que ça a une couleur, c'est de l'oxyde de fer, c'est très voyable, ça ressemble, c'est de la rouille autrement dit.

3425 À ce moment-là, ce qu'on fait, c'est qu'on vient intervenir directement sur la résurgence en venant creuser à l'intérieur même, installer un puits d'infiltration, qui va forcer la résurgence vers le réseau de captage du lixiviat.

Donc c'est le principe qu'on utilise sur l'ensemble des lieux d'enfouissement technique pour pouvoir séparer les eaux non contaminées des eaux contaminées.

3430 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ma question reste encore valable, est-ce qu'il y a une possibilité que ces eaux soient contaminées, parce que de toute façon elles vont passer, elles peuvent passer en quelque part à travers les matières résiduelles.

3435

**PAR M. JEAN BERNIER:**

3440 Les eaux qui vont passer à travers la matière résiduelle vont former le lixiviat qui, lui, va être intercepté par la couche de drainage qu'on vient mettre à la base, et dirigé vers le drain du lixiviat.

Ce drain-là, lui, s'en va vers la station d'épuration, vers le bassin d'accumulation et vers la station du lixiviat.

3445 Ici, au niveau des eaux de ruissellement, ces eaux-là ne sont pas en contact avec les déchets. Elles viennent ruisseler sur le fond d'excavation et sont interceptées par le fossé pluvial et amenées vers un ruisseau à l'extérieur.

3450 Il y a un échantillonnage qui est fait à la sortie de ce fossé de captage là, pour s'assurer périodiquement qu'on n'a pas de problème.

Et on a des inspections visuelles qui sont faites à toutes les semaines, pour s'assurer qu'on n'a pas de problématique de résurgence au niveau de talus.

3455 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

3460 **PAR LE COMMISSAIRE:**

En ce qui a trait aux résurgences sur les talus, vous dites que ça va être de couleur peut-être orangée, parce que ça aurait été en contact avec le fer, donc en pratique, il y aura quand même eu un contact de cette eau-là avec une partie des matières résiduelles.

3465 **PAR M. JEAN BERNIER:**

Les résurgences, c'est l'eau qui s'infiltré à travers les déchets qui, à un moment donné, suite à la compaction des déchets, évidemment se crée parfois des chemins préférentiels qui viennent rejoindre le talus, et qui peuvent ressortir.

3470

Par contre, c'est facilement corrigeable, comme je l'ai indiqué, parce que c'est très local, et on vient creuser à l'intérieur des déchets, on installe un lit de pierre filtrant qui vient briser le chemin préférentiel.

3475

Et ces eaux-là, par la suite, sont réinfiltrées vers la base et ensuite interceptées par le drain du lixiviat.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3480

Est-ce qu'on pourrait, en pratique, avoir une idée de la différence entre le produit de la résurgence, au point de vue teneur et ses propriétés, par rapport au lixiviat.

**PAR M. JEAN BERNIER:**

3485

Une résurgence, c'est du lixiviat qui revient en surface.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3490

C'est du lixiviat, mais qui a pas séjourné longtemps dans le fond avant d'être capté par le système de captage du lixiviat.

**PAR M. JEAN BERNIER:**

3495

Le lixiviat s'infiltré à une vitesse relativement lente à travers les déchets, il y en a une grosse partie des eaux qui sont absorbées par les déchets, parce que les déchets ont quand même une capacité d'absorption importante, et ce qui rejoint la base, au niveau de la couche drainante qui, elle, est très perméable, après ça il y a une évacuation rapide qui se fait vers le drain du lixiviat.

3500

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3505

Alors merci monsieur Bernier. Ceci termine nos questions aussi.

---

**MOT DE LA FIN**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors ceci donc met un terme à la première partie de l'audience publique.

Je vous demanderais, si pendant la soirée ou pendant la nuit, qui est souvent bonne conseillère, ça suscite chez vous un certain nombre de questions, nous recevrons toutes vos questions jusqu'à demain soir. Et si, par exception, vous avez d'autres, quelques questions résiduelles lundi ou mardi prochains, nous allons aussi les recevoir. Vous pouvez les faire parvenir soit par courriel préférablement, ou encore par fax, préférablement.

Je vous informe, tout comme je l'ai fait lors de la première soirée d'audience publique, que la date qui a été retenue pour le début de la deuxième partie d'audience publique, là où vous allez nous présenter vos mémoires, a été fixée au 17 juin 2003.

Il s'agit donc de préparer des mémoires. Encore une fois, je vous rappelle, et c'est surtout pour ne pas vous faire peur avec le concept de mémoire, il s'agit pas nécessairement de grands documents, une simple idée sur une page, sur une demi-page, dans un paragraphe constitue un mémoire en soi, que je vous invite à faire par écrit préférablement.

Ça ne veut pas dire que nous n'accepterons pas des opinions verbales, tous les mémoires qui seront déposés seront aussi présentés verbalement par leur auteur ou leurs auteurs.

Lors de la deuxième partie d'audience publique, le promoteur ne sera plus assis à ma droite, mais toutefois, il peut être assis en salle et il aura, comme toute personne dans la salle, un droit de rectification à la fin de la soirée, un droit de rectification qui permet à un citoyen, à une personne-ressource, à un promoteur de corriger une donnée factuelle.

Aucune opinion ne peut être corrigée, aucune opinion ne peut être discutée, ni par le promoteur, ni par les personnes-ressources, ni par personne. Toutefois, une erreur de fait peut être corrigée à la fin de la soirée.

Je vous conjure de signaler et d'aviser la coordonnatrice de la Commission de votre intention de soumettre éventuellement un mémoire, si tel était votre cas, d'ici le 3 juin, afin de nous permettre d'organiser techniquement la salle, tout comme préparer le matériel qui sera requis.

Je vous demanderais aussi, si jamais vous avez besoin de matériel Power Point, de le signaler aussi à madame Dallaire, Danielle Dallaire, pour que le matériel y soit aussi.

3555 Si cela était possible aussi, je vous demande de faire parvenir vos mémoires au moins quatre (4) jours avant le début de la deuxième partie, pour nous permettre à la Commission, surtout s'ils sont volumineux – s'ils sont très très courts, un paragraphe, une page, la Commission peut en prendre connaissance très rapidement - s'ils sont le moins volumineux, ça peut prendre quelques heures pour un mémoire, pour que nous puissions le lire, et comprendre, et éventuellement pouvoir vous questionner de façon intelligente sur vos suggestions éventuelles qui seront incluses dans le rapport.

3560 C'est la raison pour laquelle on vous demande de tenter de nous faire parvenir vos mémoires quatre (4) jours avant le début de la deuxième partie de l'audience publique, c'est-à-dire le 13 juin puisque le début de l'audience, c'est le 17 juin.

3565 D'ailleurs, à ce niveau-là, il y a un feuillet qui est disponible à l'accueil, pour aider les personnes qui n'ont jamais rédigé de mémoire, pour les aider un peu dans la formulation et dans la préparation de leur mémoire.

3570 Tous les avis de dépôt de mémoire doivent être acheminés au secrétaire général du BAPE; vous pouvez bien sûr indiquer secrétariat, secrétaire général. Le nom du projet, il s'agit du projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Matane, et finalement, l'adresse du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement que vous pouvez avoir facilement en arrière de la salle.

3575 Si vous êtes rapide en sténo, il s'agit du 575, rue Saint-Amable, deuxième étage, Québec, G1R 6A6.

Les transcriptions des séances de la première partie d'audience publique seront déposées dans les centres de consultation et sur Internet dans environ une semaine.

3580 Alors je tiens enfin à remercier, bien sûr, toutes les personnes-ressources présentes et absentes aujourd'hui, qui ont bien voulu nous donner et vous donner un coup de pouce dans la compréhension du dossier, je voudrais donc les remercier tous et toutes.

3585 Je remercie aussi le promoteur et ses experts, pour leur présence, pour leur disponibilité et globalement, je pense, pour la qualité de leurs réponses, même si pour les citoyens, plusieurs aspects semblent partiellement couverts.

Je remercie aussi tout le personnel et le support technique, je remercie tous les membres de la Commission pour leur efficacité.

3590 Et je vous remercie à vous pour votre présence et votre participation, et je vous dis dans à peu près trois (3) semaines. Merci.

3595

---

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

3600

FLORENCE BÉLIVEAU,  
Sténotypiste officielle.